

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du :

lundi 16 novembre 2015 à 18 heures 00

*Hôtel de Communauté
Salle du Conseil – 5^{ème} étage
83, rue du Mail
49100 ANGERS*

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

<i>DOSSIERS</i>	<i>RAPPORTEURS</i>
Appel nominal	M. le Président
Secrétaire de séance – Désignation	M. le Président Le Conseil de communauté a désigné M. Roch BRANCOUR comme secrétaire de séance
Procès-Verbal – Approbation Séance du 10 juillet 2015	M. le Président Le Conseil de communauté adopte à l'unanimité.

N°	DOSSIERS EN EXERGUE	RAPPORTEURS
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	Roselyne BIENVENU
1	Projet de schéma départemental de coopération intercommunale - Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) - Avis d'Angers Loire Métropole - DEL-2015-251	Le conseil adopte à la majorité Abstention: 1, Mme Brigitte ROCHER.
2	Extension du périmètre d'Angers Loire Métropole - Intégration de la commune de Pruillé - Proposition de répartition de sièges pour le conseil de communauté - DEL-2015-252	Le conseil adopte à la majorité 5 contre, 16 abstentions
	Propreté urbaine	Joël BIGOT
3	Biopole - Protocole transactionnel de sortie de convention de délégation de service public passée avec la société GEVAL - DEL-2015-253	Le conseil adopte à la majorité N'a pas pris part au vote: M. Pierre VERNOT.
	Développement économique et du tourisme	Véronique MAILLET
4	Schéma directeur des boucles vertes cyclables touristiques sur le territoire d'Angers Loire Métropole - Décision de principe - DEL-2015-254	Le conseil adopte à l'unanimité
N°	AUTRES DOSSIERS	RAPPORTEURS
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	Roselyne BIENVENU
5	Ajustement budgétaire valant décision modificative n°6. - DEL-2015-255	Le conseil adopte à l'unanimité
6	Participation des budgets annexes. - DEL-2015-256	Le conseil adopte à l'unanimité
7	Dotation de Solidarité Communautaire pour 2015. - DEL-2015-257	Le conseil adopte à l'unanimité
8	Admission des créances en non valeur et créances éteintes. - DEL-2015-258	Le conseil adopte à l'unanimité
9	Acquisition d'actions de la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) - Approbation - DEL-2015-259	Le conseil adopte à l'unanimité
10	Société anonyme d'économie mixte - Société d'équipement du département de Maine et Loire (SODEMEL) - Rapport d'activité 2014 - DEL-2015-260	Le conseil donne acte

11	Société publique locale d'aménagement de l'Anjou (SPLA de l'Anjou) - Rapport d'activité 2014 - DEL-2015-261	Le conseil donne acte
12	Société d'économie mixte Angers Loire Tourisme - Office de tourisme de l'agglomération angevine - Rapport d'activité 2014 - DEL-2015-262	Le conseil donne acte
13	Société publique régionale des Pays de la Loire - Rapport d'activité 2014 - DEL-2015-263	Le conseil donne acte
Innovation enseignement supérieur recherche		Jean-Pierre BERNHEIM
14	Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Volet Numérique - Participations financières d'Angers Loire Métropole - Conventions - Autorisation de signature - DEL-2015-264	Le conseil adopte à l'unanimité
Développement économique et du tourisme		
15	Bourse Entreprendre - Modification du règlement - DEL-2015-265	Le conseil adopte à l'unanimité
16	Mise en œuvre des missions d'Angers Loire Développement (ALDEV) - Convention - Approbation - DEL-2015-266	Le conseil adopte à l'unanimité
17	Site Technicolor Angers - Conventions de rétrocession de matériel électronique professionnel à diverses entreprises - DEL-2015-267	Le conseil adopte à l'unanimité
18	Plan Local de Redynamisation - Convention avec l'Etat - Avenant n°2 - DEL-2015-268	Le conseil adopte à l'unanimité
19	Délégation de Service Public relative à la Gestion et à l'Exploitation de l'Aéroport d'Angers Marcé - SGAAM/KEOLIS - Rapport annuel 2014 du délégataire - DEL-2015-269	Le conseil donne acte
Déplacements		Bernard DUPRE
20	Tramway Ligne A - Entretien de la ligne de tramway avec la Ville d'Angers - Avenant à la convention - Approbation - DEL-2015-270	Le conseil adopte à l'unanimité
21	Tramway ligne B - Reconnaissance géotechnique - Attribution de marché - DEL-2015-271	Le conseil adopte à l'unanimité
22	Exploitation et gestion des parcs de stationnement en enclos (Leclerc, Mitterrand, Poissonnerie, CHU) et en ouvrage (Berges de Maine, Marengo, Haras, Bressigny, Molière) confiés à la Société Publique Locale Angers Agglomération - Délégation de Service Public - Convention - Approbation - DEL-2015-272	Le conseil adopte à l'unanimité

23	Abonnement Pratik + - Convention avec la Région des Pays de la Loire - Approbation. - DEL-2015-273	Le conseil adopte à l'unanimité
Urbanisme, logement et aménagement urbain		
24	Zone d'Aménagement Concerté "Quai Saint-Serge" - Dossier de création. - DEL-2015-274	Le conseil adopte à la majorité 10 contre, 6 abstentions
25	Zone d'Aménagement Concerté "Quai Saint-Serge" - Concession d'Aménagement "Quai Saint-Serge" confiée à la Société Publique Locale de l'Anjou. - DEL-2015-275	Le conseil adopte à la majorité 10 contre, 5 abstentions
26	Zone d'Aménagement Concerté "Quai Saint-Serge" - Sollicitation du Préfet de Maine-et-Loire en vue d'une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. - DEL-2015-276	Le conseil adopte à la majorité 10 contre, 5 abstentions.
27	Zone d'Aménagement Concerté "Quai Saint-Serge" - Marché de maîtrise d'œuvre urbaine avec l'équipe Grether - Avenant n°4 - DEL-2015-277	Le conseil adopte à la majorité 10 contre, 5 abstentions
28	Plan Local d'Urbanisme des Ponts de Cé - Modification Simplifiée n°1 - DEL-2015-278	Le conseil adopte à la majorité 1 abstention: M. David COLIN.
29	Règlement des réserves foncières - Avenant n°4 - Approbation - DEL-2015-279	Le conseil adopte à l'unanimité
30	Adhésion au Syndicat mixte d'étude et de développement des réseaux et services de communications électroniques des Pays de la Loire (GIGALIS) - Approbation des modifications statutaires - Désignation de représentants - DEL-2015-280	Le conseil adopte à l'unanimité
31	Exonération de redevance d'occupation de fourreaux pour la ville d'Angers - DEL-2015-281	Le conseil adopte à l'unanimité
Développement économique et du tourisme		
32	Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Château Musée de la Communication et de l'Orangerie de Pignerolle - SEML Angers Loire Tourisme - Rapport annuel 2014 du délégataire - DEL-2015-282	Véronique MAILLET Le conseil donne acte
Politiques éducatives, enfance famille, formation		
33	Extension du groupe scolaire Nicolas Condorcet - Soulaines sur Aubance - Convention de participation financière - DEL-2015-283	Le conseil adopte à l'unanimité
34	Extension du groupe scolaire Aimé CESAIRE - Trélazé - Avenant de transfert lot n°6 - Autorisation de signature - DEL-2015-284	Le conseil adopte à l'unanimité

	Pilotage mutualisé des politiques publiques	Catherine GOXE
35	Transfert de personnels de la Ville d'Angers vers la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole - Mise à jour du tableau des emplois. Mise à disposition de personnels de la Ville d'Angers et de la Ville d'Avrillé vers la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole - Conventions. - DEL-2015-285	Le conseil adopte à l'unanimité
		Roselyne BIENVENU
36	Etablissement Public Loire - Election d'un représentant - DEL-2015-286	Le conseil adopte à l'unanimité
		Roselyne BIENVENU
37	Association PAVIC - Plateforme Angers Ville Intelligente et Connectée - Désignation d'un représentant - DEL-2015-287	Le conseil adopte à l'unanimité
		Roselyne BIENVENU
	Liste des Décisions de la Commission Permanente	Le Conseil donne acte
	Liste des arrêtés Pris en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	Le Conseil donne acte
	Liste des marchés à procédure adaptée	Le Conseil donne acte
	Questions diverses	

Angers, le 17 novembre 2015



Christophe BECHU

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2015-251

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

**Projet de schéma départemental de coopération intercommunale - Commission Départementale
de Coopération Intercommunale (CDCI) - Avis d'Angers Loire Métropole**

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivé à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)

M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

En application des dispositions législatives en vigueur (CGCT article L5210-1-1 IV), une procédure de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) doit être mise en œuvre dans l'année suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Afin de débattre de ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale, une réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) s'est tenue le 28 septembre dernier.

Aussi, par courrier du 5 octobre 2015, M. Le Préfet indique qu'il invite l'ensemble des conseils municipaux et communautaires à délibérer sur ce projet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

L'objet du SDCI est de rationaliser la carte de l'intercommunalité et de simplifier la coopération intercommunale, en vue d'optimiser son fonctionnement aux échelles les plus pertinentes. Il s'appuie sur deux outils :

- Le regroupement d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre afin de constituer des territoires de projet,
- La diminution du nombre de syndicats permettant d'atteindre des tailles critiques et de garantir des services de qualité à moindre coût à la population.

Le Conseil de communauté avait émis sur l'avant-projet, à l'unanimité, un avis favorable pour ce qui le concerne, le 10 juillet dernier. Le SDCI doit être signé par le Préfet au plus tard le 30 mars 2016. A nouveau, la Communauté d'agglomération a souhaité émettre une position collective qui vaut avis des 33 communes.

Concernant la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole (269 340 habitants), le projet transmis par la Préfecture confirme que notre Communauté d'agglomération n'envisage pas de modifications de périmètre mais doit prochainement se transformer en Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016.

Le projet propose par ailleurs une extension d'Angers Loire Métropole, le 1^{er} janvier 2017, à la commune nouvelle qui devrait être créée au 1^{er} janvier 2016, avec sept des huit communes (à l'exception de la Ménitré) qui composent l'EPCI Vallée Loire-Authion, au motif que ce territoire se situe dans l'agglomération d'Angers, qu'il appartient au pôle métropolitain et au même SCOT.

Concernant le volet « Eau potable », le projet transmis par la Préfecture a pour objectif de garantir aux usagers, un service présentant le meilleur rapport qualité/prix, en instaurant un syndicat départemental de l'eau. Ce Syndicat aurait en gestion l'ensemble des volets de la compétence « eau potable » (production, protection des captages, distribution, tarification, ...).

Les services d'eau potable du département de Maine et Loire se sont réunis les 5, 19 et 26 octobre 2015.

De manière unanime, les collectivités ont regretté l'absence de concertation pour l'élaboration du projet de schéma. A l'issue des nombreuses discussions menées au cours de ces rencontres, elles ont convenu d'élaborer ensemble une contre-proposition à ce projet de création d'un syndicat départemental au 01/01/2017.

Au préalable, il apparaît en effet nécessaire de mener une étude technique, économique et sociale et de prendre le temps de l'analyse.

En effet, la présentation faite en CDCI du 10 juillet 2015 par les services de l'Etat et reprise dans le dossier transmis est très succincte.

Elle justifie le principe de regroupement en un syndicat départemental par le fait que les coûts les plus bas observés en France correspondent à des structures de taille importante, par un souci d'homogénéité à l'échelle du Maine et Loire et enfin par similitude avec les départements voisins de Vendée et Loire-Atlantique.

L'argumentation présentée n'est pas de nature à convaincre et donc à emporter l'adhésion d'Angers Loire Métropole à ce projet.

En effet, si Angers Loire Métropole adhère au fait que les coûts les plus bas en France correspondent à des structures de taille importante, c'est parce qu'il s'agit de métropoles assises sur des zones fortement urbanisées où les coûts de raccordement et de gestion sont forcément plus faibles. Cela ne justifie donc en rien la création d'un syndicat départemental comprenant une zone rurale importante. De même, la comparaison, avec la Vendée et la Loire-Atlantique ne peut être faite s'agissant de départements soumis à une variation estivale forte des besoins et à des capacités de prélèvements très différentes du Maine et Loire compte tenu notamment des différences géologiques.

Il est d'ailleurs à noter que ni la Roche sur Yon, ni la Communauté urbaine de Nantes et la Carene (Saint Nazaire) n'adhèrent à ces syndicats.

En outre, la présentation n'a pas fait apparaître l'analyse sur les gains et intérêts que pourrait engendrer un tel syndicat pour l'utilisateur. Sur ce point, une telle orientation obligerait Angers Loire Métropole à dissocier l'organisation, les locaux, les matériels, basés sur une logique de regroupement eau-assainissement en régie, engendrant inévitablement des surcoûts pour les contribuables et les usagers.

Enfin, Angers Loire Métropole s'étonne qu'aucun scénario alternatif n'ait été étudié sur la base d'entités géographiques cohérentes telles les agglomérations d'Angers, Cholet et Saumur et de syndicats structurés, comme cela existe par exemple dans l'Ouest du Département.

La loi NOTRe prévoit l'attribution de la compétence Eau et Assainissement aux EPCI à fiscalité propre, à compter du 1^{er} janvier 2020, ce qui est déjà le cas d'Angers Loire Métropole.

Concernant le volet GEMAPI, la Préfecture propose une organisation structurée autour des bassins versants afin de permettre une gestion territoriale cohérente du volet « milieux aquatiques et protection contre les inondations ».

Ainsi sur chaque bassin versant serait créé un syndicat mixte auquel adhèreraient les EPCI concernés en leur transférant les compétences milieux aquatiques et protection contre les inondations.

Cela entraînerait pour Angers Loire Métropole l'adhésion à 5 voire 6 syndicats mixtes. Cette solution qui présente la cohérence « bassins versants » engendre néanmoins des inconvénients, risque de manque de cohérence des politiques et interventions sur notre territoire, différences de fiscalité...

C'est pourquoi, une étude comparative des solutions à mettre en œuvre sur notre territoire a été lancée.

Un retour sera fait à Madame la Préfète au cours du 1^{er} trimestre 2016.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

DELIBERE

Approuve les grandes orientations du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui concernent Angers Loire Métropole, sans préjuger des décisions à venir et des nécessaires discussions et débats qui devront avoir lieu au sein de la Communauté urbaine et avec la Commune nouvelle issue de l'EPCI Vallée Loire-Authion, compte tenu du caractère tardif de cette perspective dans la procédure de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Concernant les syndicats dans le domaine de l'eau potable, émet un avis défavorable au projet de SDCI volet eau potable présenté par la Préfecture de Maine et Loire.

Confirme la volonté d'Angers Loire Métropole de continuer d'exercer en propre la compétence Eau et Assainissement sur son territoire conformément à la Loi NOTRe.

Concernant les syndicats en matière de Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et de Protection des Inondations (GEMAPI), en l'état actuel du dossier, ne valide pas à ce jour la proposition de la Préfecture.

Demande à Madame la Préfète d'intégrer dans le SDCI la spécificité de notre territoire concerné par 6 bassins versants et dès lors la nécessité d'une étude particulière à mener.

Le conseil adopte à la majorité

Abstention: 1, Mme Brigitte ROCHER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2015-252

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

**Extension du périmètre d'Angers Loire Métropole - Intégration de la commune de Pruillé -
Proposition de répartition de sièges pour le Conseil de communauté**

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Par délibération du 3 novembre 2015, le Conseil municipal de la commune de Pruillé a sollicité son adhésion à Angers Loire Métropole, Communauté d'Agglomération, avant la fin de la présente année 2015.

La commune de Pruillé est actuellement membre de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers qu'elle quittera donc dès son adhésion à Angers Loire Métropole.

Pour que l'adhésion soit acceptée, les deux tiers au moins des Conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des Conseils municipaux représentant les deux tiers de la population doivent être favorables, cette majorité devant nécessairement comprendre la commune dont la population est la plus importante.

L'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en cas d'extension du périmètre d'un EPCI, il y a lieu de redéfinir la gouvernance de l'EPCI. Le nombre et la répartition des sièges entre les communes sont fixés selon les modalités de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- soit selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne
- soit selon les termes d'un accord local défini à la majorité qualifiée des Conseils municipaux.

La proposition de répartition des sièges est jointe en annexe.

Le Conseil municipal de chacune des communes d'Angers Loire Métropole est invité, en application de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, à se prononcer également sur la répartition des sièges proposée par Angers Loire Métropole.

A défaut d'accord, la répartition des sièges sera arrêtée par Madame la Préfète au 1^{er} janvier 2016.

Ces formalités accomplies, après que les 33 communes aient délibéré sur l'adhésion de Pruillé à Angers Loire Métropole et la répartition des sièges au sein du Conseil de communauté, Madame la Préfète pourra prendre l'arrêté d'adhésion de la commune de Pruillé à Angers Loire Métropole et acter la répartition de sièges telle que proposée.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

DELIBERE

Accepte l'adhésion de la commune de Pruillé à Angers Loire Métropole avant la fin de la présente année 2015

Propose la répartition de sièges pour le Conseil de communauté comme indiquée en annexe.

Le conseil adopte à la majorité
5 contre, 16 abstentions.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENUE


Simulation répartition des sièges
Communauté d'agglomération avec adhésion de Pruillé en 2015

Communes	Population municipale antérieure	Population Municipale (sans double compte) 2012	Délégués actuels	Accord local	Suppléants
Angers	147 571	149 017	44	44	
Avrillé	12 639	12 953	4	4	
Trélazé	12 384	12 929	4	4	
Les Ponts-de-Cé	11696	11 975	4	4	
Saint Barthélémy d'Anjou	8702	8 837	3	3	
Montreuil-Juigné	7 107	7 174	2	2	
Bouchemaine	6 175	6 459	2	2	
Mûrs-Erigné	5 326	5 370	2	2	
Beaucouzé	4938	4 889	2	2	
Saint Sylvain d'Anjou	4440	4 458	2	2	
Écouflant	3 748	3 775	1	2	
Sainte-Gemmes-sur-Loire	3 957	3 648	2	1	1
Villevêque	2 851	2 858	1	1	1
Briollay	2 668	2 751	1	1	1
Soucelles	2 620	2 609	1	1	1
Saint-Lambert-la-Potherie	2 472	2 541	1	1	1
Pellouailles les Vignes	2486	2 499	1	1	1
Le Plessis-Grammoire	2 283	2 295	1	1	1
La Meignanne	2 129	2 175	1	1	1
Feneu	2 159	2 172	1	1	1
St Clément de la Place	1911	2 049	1	1	1
Cantenay-Épinard	2 070	2 047	1	1	1
La Membrolle s/longuenée	1 872	2 012	1	1	1
Saint-Jean-de-Linières	1 734	1 779	1	1	1
Saint-Martin-du-Fouilloux	1 621	1 651	1	1	1
Saint-Léger-des-Bois	1 527	1 563	1	1	1
Soulaire-et-Bourg	1408	1 455	1	1	1
Savennières	1 375	1 393	1	1	1
Le Plessis-Macé	1 259	1 256	1	1	1
Soulaines-sur-Aubance	1 156	1 194	1	1	1
Sarrigné	818	816	1	1	1
Pruillé		693	-	1	1
Ecuillé	600	617	1	1	1
Béhuard	127	124	1	1	1
Total	265 829	270 033	93	94	23

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2015-253

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

Biopole - Protocole transactionnel de sortie de convention de délégation de service public passée avec la société GEVAL

Rapporteur : Joël BIGOT

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Les graves dysfonctionnements de l'usine BIOPOLE ont amené le délégataire Geval Véolia à prendre la décision de dérouter les déchets d'Angers Loire Métropole à compter du 16 avril 2015 pour cas de force majeure, la médecine du travail l'ayant en effet alerté par un courrier en date du 10 avril 2015, du risque majeur pour la santé des salariés affectés à l'exploitation du site.

Dans la continuité des mises en demeure adressées à Vinci Environnement en qualité de mandataire du groupement titulaire du marché Biopole, restées sans effet, le conseil communautaire a par ailleurs résilié le marché lors du conseil du 15 juin 2015 avec une prise d'effet au 30 juin 2015 emportant de droit la réception de l'équipement.

Par délibération du 10 juillet 2015, le conseil communautaire a pour finir décidé l'arrêt de l'exploitation de l'usine Biopole et a approuvé l'utilisation d'une partie du site comme quai de transfert, ce qui suppose de procéder à un certain nombre de travaux et de lancer des marchés publics en vue du transport et du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles de l'Agglomération. Ceux ci ne pourront donc entrer en vigueur qu'au cours du premier semestre 2016.

Ces décisions ont également pour conséquence l'arrêt définitif du tri mécano biologique confié par convention de délégation de service public à Géval, et donc la fin de la convention actuellement en vigueur, dont les dispositions ne peuvent plus être respectées.

Par ailleurs, le rapport d'expertise rendu en juillet 2014 a fait état d'un préjudice certain subi par le délégataire pendant l'exécution du contrat.

Le délégataire a, par recours gracieux, puis contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, fait état d'une réclamation d'environ 12,1 millions d'euros. De son côté Angers Loire Métropole ne reconnaissait pas le fondement de l'ensemble de cette réclamation et considérait que lui restaient dus tant le versement de diverses redevances que de pénalités.

Dans ces conditions, il est apparu souhaitable à Angers Loire Métropole d'engager des négociations avec Géval pour essayer de trouver un accord, d'une part, sur les modalités des mesures conservatoires pour assurer la continuité du service public jusqu'à l'attribution des nouveaux marchés et l'arrêt anticipé de la convention et d'autre part sur le règlement financier des préjudices subis, afin de mettre un terme définitif au litige nous opposant au délégataire du fait des dysfonctionnements de l'usine.

Constatant leur désaccord et le litige qu'il engendrait, les parties ont décidé de consentir des concessions réciproques et ont réussi à poser les bases d'une transaction.

C'est pourquoi le protocole transactionnel joint à la présente délibération a pour objet de mettre un terme définitif au litige et de convenir d'une terminaison anticipée de la convention de délégation de service public, en prévoyant les conditions de sortie de convention pour la période transitoire du 16 avril 2015 jusqu'à une date non déterminée à ce jour d'exploitation du quai de transfert, mais située au cours du premier semestre 2016.

Il a également pour objet d'arrêter la somme qu'Angers Loire Métropole versera à Géval pour solde de tous comptes pour toutes les années antérieures, jusqu'à la terminaison de la convention, soit un montant de 5 933 170€, versé à part égale selon un échancier de 3 ans (2015, 2016, 2017), correspondant aux concessions réciproques actées.

A compter du mois de janvier 2016, un surcoût mensuel de traitement de 240 000 € HT, en sus du coût de traitement à la tonne des Ordures Ménagères Résiduelles, sera versé par Angers Loire Métropole à Géval jusqu'à la date de résiliation anticipée de la convention.

Il fait état du rachat des stocks par Angers Loire Métropole pour un montant estimé à 398 620 € HT sous réserve d'un constat contradictoire et de la production de justificatifs.

Cet accord règle définitivement la demande d'indemnisation au titre de l'exécution de la convention par le délégataire Géval, qui s'engage à se désister de l'instance en cours et renonce à tout recours à venir. En revanche, il pourra être appelé à la cause en instance, notamment en cas de contentieux avec le constructeur Vinci Environnement.

Ce montant règle également les conséquences financières de l'arrêt de la délégation dues par Geval à Angers Loire Métropole au titre de l'exécution de la délégation.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le code civil et notamment les articles 2044 et 2052,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la proposition de protocole valant transaction entre les parties,

Vu l'avis de la commission des finances du 2 novembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

DELIBERE

Approuve le protocole transactionnel de sortie de contrat de délégation de service public entre Angers Loire Métropole et Géval pour l'exploitation de l'usine de tri mécano biologique BIOPOLE,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à le signer,

Autorise le versement de la somme de 5 933 170 € sus visée à Geval, selon l'échéancier prévu sur 3 ans, versée à parts égales, en 2015, 2016, 2017.

Autorise les autres versements prévus au protocole, et notamment à compter de janvier 2016 un montant mensuel de 240 000 € HT par mois en tant que surcoût de traitement, en sus du coût à la tonne de traitement des OMR, jusqu'à la fin anticipée de la convention.

Autorise le rachat des stocks par Angers Loire Métropole pour un montant estimé à 398 620 € HT versé à Geval lors de la fin de la convention, sous réserve du constat contradictoire et des justificatifs.

Impute les dépenses sur les exercices budgétaires 2015 et suivants.

Le conseil adopte à la majorité

N'a pas pris part au vote: M. Pierre VERNOT.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2015-254

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Schéma directeur des boucles vertes cyclables touristiques sur le territoire d'Angers Loire Métropole - Décision de principe

Rapporteur : Véronique MAILLET

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Angers Loire Métropole s'est dotée en 2006 d'un Schéma Directeur du Tourisme qui répond à 4 enjeux majeurs :

- Un impératif de développement économique par le tourisme
- La volonté d'établir un partenariat efficace entre secteurs public et privé
- La solidarité économique à l'échelle du territoire
- Les principes du développement durable

Le premier des quatre axes stratégiques majeurs du plan d'actions est le développement du tourisme d'agrément à travers les trois points forts du territoire que sont une nature d'exception, un patrimoine culturel identitaire et un écrin végétal.

Dans ce cadre, Angers Loire Métropole s'est investie dans le développement du circuit interrégional de « La Loire à Vélo », en prenant dès 2003 la maîtrise d'ouvrage des antennes angevines, qui offrent aux touristes et aux Angevins, une alternative au parcours qui longe la Loire, en traversant trois sites remarquables : le chemin de halage de la Maine, le cœur historique d'Angers et le site des Ardoisières. Le succès public rencontré par cet aménagement, est illustré par une fréquentation record à Bouchemaine, point de comptage le plus fréquenté des deux régions Centre-Val de Loire et Les Pays de la Loire, avec 120 000 passages vélo et 50 000 passages piétons par an.

Le succès de « La Loire à Vélo », qui attire une clientèle française et internationale, est révélateur du potentiel du tourisme à vélo itinérant en France, qui est un levier de développement touristique majeur pour les régions traversées. Fort de ce constat, l'Etat a entrepris de conduire un ambitieux Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (SN3V), en partenariat avec les collectivités territoriales et les professionnels du secteur. Dans ce schéma construit en lien avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental, Angers Loire Métropole bénéficie d'une situation exceptionnelle, au croisement de trois véloroutes qui y sont inscrites :

- l'Eurovéloroute 6 (Saint Brévin Les Pins – Budapest), qui emprunte le circuit de 600 km de « La Loire à Vélo » entre Saint Brévin les Pins et Nevers
- la V43, vélo route dénommée « La Vélo Francette », qui relie Caen-Ouistreham à La Rochelle et qui emprunte le chemin de halage de la Mayenne
- la V47, vélo route appelée « La Vallée du loir à Vélo », située entre Angers et Montoire sur le Loir (41) et qui est connectée à la V41 (Illiers Combray – Tours)

Conscients des enjeux liés au développement du tourisme à vélo itinérant, mais également soucieux de proposer une offre cohérente et complète de véloroutes et voies vertes sur leur territoire, les élus d'Angers Loire Métropole ont souhaité se doter d'une stratégie et d'un plan d'actions permettant de :

- capter des flux touristiques français et internationaux en aménageant les véloroutes inscrites au SN3V
- mailler le territoire angevin avec des circuits de déplacement doux, pour permettre aux Angevins et touristes en séjour de les utiliser dans le cadre de leurs loisirs ou de leurs autres déplacements.

Cette stratégie et ce plan d'actions sont explicités en annexe de la présente délibération.

Il est proposé qu'Angers Loire Métropole prenne la maîtrise d'ouvrage de l'opération et sollicite des partenariats financiers, notamment auprès du Conseil de l'Europe et du Conseil Régional des Pays de la Loire. Le coût global des travaux est estimé à 2,4 millions € TTC sur 4 ans, soit un montant de travaux annuel de 600 000 € TTC.

Le projet sera conçu et réalisé en cohérence avec le PLU et le SCOT. Concernant le volet environnemental, Angers Loire Métropole mènera les études d'incidence nécessaires. Le programme de travaux devra répondre aux exigences des chartes d'aménagement du schéma national des véloroutes et voies vertes ainsi que des chartes d'aménagement des véloroutes E6, V43 et V47, quand

cela sera requis. Le projet devra également prendre en compte les prérequis pour permettre une accessibilité maximale du public à ces aménagements.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du 9 février 2006 qui approuve le Schéma Directeur du Tourisme d'Angers Loire Métropole

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 octobre 2015,

Considérant qu'Angers Loire Métropole s'est dotée d'un schéma directeur du tourisme en 2006, dont l'un des axes majeurs du plan d'actions est le développement du tourisme d'agrément,

Considérant qu'Angers Loire Métropole a assumé dans ce cadre la maîtrise d'ouvrage des antennes angevines de « La Loire à Vélo » et a pu constater le potentiel du tourisme à vélo itinérant, véritable levier de développement touristique pour les territoires traversés,

Considérant que l'Etat a mis en place un Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (SN3V), en partenariat avec les collectivités territoriales et les professionnels du secteur du cyclisme,

Considérant qu'Angers Loire Métropole est concernée par ce schéma national, qui situe son territoire au croisement de trois véloroutes,

Considérant que les élus d'Angers Loire Métropole souhaitent valoriser leur territoire caractérisé par un réseau hydrographique exceptionnel, propice au développement du vélo et d'activités de découverte,

Considérant que les élus d'Angers Loire Métropole souhaitent se doter d'une stratégie permettant d'une part de capter des flux touristiques en aménageant les véloroutes inscrites au SN3V et d'autre part de mailler le territoire angevin avec des circuits de déplacement doux, utilisables pour les déplacements de loisirs et utilitaires,

DELIBERE

Approuve les principes, la stratégie et le plan d'actions du schéma directeur des boucles vertes cyclables touristiques présenté ci-dessus et dans l'annexe jointe,

Approuve le principe d'une maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole pour cette opération,

Approuve le montant global du projet estimé à 2,4 millions € TTC, qu'il est prévu de répartir sur 4 exercices budgétaires,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à solliciter le Conseil Régional des Pays de la Loire et l'Union Européenne, et tout partenaire financier potentiel pour obtenir des subventions au taux le plus élevé possible,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à engager toutes les procédures nécessaires à la mise en œuvre des différents volets de ce projet et à signer tous les documents et actes qui y seront liés.

Impute les dépenses aux budgets 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2015-255

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Ajustement budgétaire valant décision modificative n°6.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Le 9 mars dernier, le budget primitif a été approuvé par chapitre. Pour tenir compte des évènements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif peut être modifié, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. Les décisions modificatives ont cet objectif.

Compte tenu des prévisions 2015, certains ajustements s'avèrent aujourd'hui nécessaires.

La présente décision modificative s'équilibre :

- Pour le **BUDGET PRINCIPAL** à **14 690 €** en dépenses et en recettes d'investissement et à **0 €** en dépenses et en recettes de fonctionnement dans la mesure où il est procédé à des virements de crédits
- Pour le **BUDGET AEROPORT** à **- 16 370 €** en dépenses et en recettes d'investissement à **0 €** en dépenses et en recettes de fonctionnement dans la mesure où il est procédé à des virements de crédits
- Pour le **BUDGET DECHETS** à **757 310 €** en déséquilibre sur la section de fonctionnement compensé par l'excédent inscrit au Budget primitif
- Pour le **BUDGET TRANSPORT** à **0 €** en dépenses et en recette d'investissement dans la mesure où il est procédé à des virements de crédits

Les principales opérations concernées sont :

- Pour le **BUDGET DECHETS**:
 - o En fonctionnement : 757 K€ dans le cadre du protocole de sortie de convention de délégation de service public passée avec la société GEVAL

L'annexe jointe à la présente délibération détaille par article budgétaire l'évolution des crédits.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Budget primitif voté le 9 mars 2015 par chapitre et les différentes décisions modificatives approuvées par la Conseil de communauté,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits afin de pouvoir liquider la dépense sur la bonne nature comptable,

DELIBERE

Approuve la décision modificative n°6 de l'exercice 2015.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENUE


CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2015-256

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Participation des budgets annexes.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les articles L 2224-1 et L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant que l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales impose un strict équilibre budgétaire des services publics industriels et commerciaux (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés par les communes mais qu'il prévoit cependant que le Conseil peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

- Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs,

Angers Loire Métropole dispose notamment de deux SPIC gérés au sein des budgets annexes « Aéroport » et « Transports ».

Pour ces deux budgets, les coûts des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du service ne peuvent être financés par les seuls tarifs. C'est pourquoi, je vous propose que ces budgets bénéficient pour cette année d'une participation du budget principal à hauteur de :

- 1 200 000€ pour le budget aéroport
- 8 662 000€ pour le budget transports.

DELIBERE

Approuve le versement d'une participation de 1 200 000€ du budget principal au budget annexe Aéroport

Approuve le versement d'une participation de 8 662 000€ du budget principal au budget annexe Transports

Impute la dépense à l'article 657364 du budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2015-257

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Dotation de Solidarité Communautaire pour 2015.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Par délibération du 26 février 2001, il a été créé, conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de coopération intercommunale, une dotation de solidarité communautaire (DSC) à répartir entre les communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette dotation comporte une part fixe et une part variable. La délibération du 9 décembre 2010 a modifié les critères et les modalités d'attribution de la part variable afin d'augmenter l'effort financier en direction des communes.

La dotation de solidarité pour 2015 met en œuvre ces dispositions avec un coefficient de plafonnement inchangé à 2 265.

Ainsi la dotation de solidarité communautaire variable s'élève pour 2015 à 4.817.481 €, en augmentation de 25.069 € par rapport à 2014.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code général des impôts, article 1609 nonies C VI,
Vu la délibération d'Angers Loire Métropole du 26 février 2001 instituant la dotation de solidarité communautaire,
Vu la délibération d'Angers Loire Métropole du 9 décembre 2010 modifiant les critères d'attribution de la dotation de solidarité communautaire,
Vu les documents de détermination de la dotation de solidarité communautaire pour 2015 par commune,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

DELIBERE

Arrête à 2 265 le coefficient pour le calcul du plafonnement de la part variable de la dotation de solidarité communautaire.

Arrête pour 2015, le montant global de la dotation de solidarité communautaire à 12.916.750 €.

Arrête comme suit le montant revenant à chaque commune :

Communes	DSC 2015
ANGERS	6 272 719
AVRILLE	629 368
BEAUCOUZE	789 535
BEHUARD	11 376
BOUCHEMAINE	250 691
BRIOLLAY	132 345
CANTENAY-EPINARD	121 213
ECOUFLANT	261 025
ECUILLE	23 936
FENEU	150 441

LA MEIGNANNE	146 511
LA MEMBROLLE-S/-LONGUENEE	51 729
LE PLESSIS-GRAMMOIRE	110 480
LE PLESSIS-MACE	87 541
LES PONTS-DE-CE	514 222
MONTREUIL-JUIGNE	320 762
MURS-ERIGNE	213 297
PELLOUAILLES-LES-VIGNES	124 534
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	782 690
SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	70 782
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	197 938
SAINT-JEAN-DE-LINIERES	52 424
SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE	142 770
SAINT-LEGER-DES-BOIS	100 041
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	47 513
SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU	264 281
SARRIGNE	58 945
SAVENNIERES	101 268
SOUCELLES	112 539
SOULAINES-SUR-AUBANCE	39 486
SOULAIRE-ET-BOURG	44 676
TRELAZE	541 545
VILLEVEQUE	148 127
Total	12 916 750

Impute la dépense sur les crédits ouverts au budget de l'exercice principal pour 2015 et suivants à l'article 73922-01

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


 Pour le Président,
 La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
 Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2015-258

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Admission des créances en non valeur et créances éteintes.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), M. Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Monsieur le Trésorier Principal d'Angers Municipale a dressé des états de produits irrécouvrables des budgets annexes Eau et Assainissement pour les années 2007 à 2015.

Ces produits n'ont pu être recouverts pour les raisons indiquées en regard du nom de chacun des redevables porté sur ces états (liquidations judiciaires, sommes minimales ne pouvant pas donner lieu à des poursuites, créances éteintes suite à des procédures de redressement personnel, poursuites sans effet)

Il est rappelé que l'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Le montant de ces opérations est imputé sur les crédits inscrits aux budgets annexes Eau et Assainissement de l'exercice 2015 en dépenses aux imputations budgétaires correspondantes au détail du tableau ci-après.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49

Considérant les états d'admissions en non-valeur des exercices 2007 à 2015 dressés par le Trésorier Principal d'Angers Municipale, après la phase contentieuse,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

DELIBERE

Admet en non-valeur, conformément aux avis émis par Monsieur le Trésorier Principal d'Angers Municipale, les côtes irrécouvrables, les sommes minimales et les créances éteintes, des exercices 2007 à 2015 :

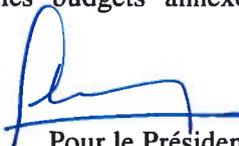
		Budget Eau	Budget Assainissement	Total
Créances admises en non-valeur	Liquidation judiciaire	3.476,21 €	2.040,71 €	5.516,92 €
	Produits irrécouvrables	14.082,97 €	9.463,96 €	23.546,93 €
	Sommes minimales	2.929,75 €	2.329,30 €	5.259,05 €
Total créances admises en non-valeur		20.488,93 €	13.833,97 €	34.322,90 €
Créances éteintes	Liquidations judiciaires	4.219,83 €	1.854,04 €	6.073,87 €
	Redressement personnel	17.090,13 €	7.071,32 €	24.161,45 €
Total créances éteintes		21.309,96 €	8.925,36 €	30.235,32 €

Impute la somme de 34.322,90 € de ces créances admises en non-valeur sur les budgets annexes Eau et Assainissement au chapitre 65, article 6541 de l'exercice 2015 ;

Impute la somme de 30.235,32 € de ces créances éteintes sur les budgets annexes Eau et Assainissement au chapitre 65, article 6542 de l'exercice 2015,

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2015-259

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

**Acquisition d'actions de la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) -
Approbation**

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Les projets d'acquisition d'actions de la SPL2A s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation des entreprises publiques locales intervenant en matière d'aménagement sur le territoire du Département, devant permettre d'assurer la cohérence de la politique d'aménagement et d'optimiser les actions des structures

Dans ce contexte, plusieurs projets sont en cours :

- l'étude du rapprochement des SEML d'aménagement, SODEMEL et SARA, au sein d'une seule SEML,
- le regroupement des activités d'aménagement au sein de la SPL de l'Anjou, nouvellement transformée de SPLA en SPL,
- le repositionnement de la SPL2A sur les missions de gestion urbaine et, notamment, le stationnement public, les réseaux de chaleurs, le SpaVita et le développement d'autres modes de déplacement.

Dans la perspective de l'évolution d'activité de la SPL2A, la possibilité a été offerte aux collectivités minoritaires, non liées contractuellement à la SPL2A, de céder leur participation au capital de la Société à la Communauté d'agglomération "Angers Loire Métropole".

Il est rappelé que le capital social de la SPL2A est fixé à sept cent cinquante mille trois cent vingt-sept euros (750 327 €) divisé en 750 327 actions d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune.

Le prix d'acquisition proposé dans le cadre de ce projet de cessions d'actions a été établi à un euro et seize centimes (1,16 €) par action sur la base des capitaux propres au 31 décembre 2014 après affectation du résultat.

C'est dans ce contexte que les assemblées délibérantes des collectivités actionnaires minoritaires de la SPL2A ont approuvé la cession des actions détenues par leur Collectivité au capital de la Société sous condition suspensive de la délibération du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole approuvant l'acquisition desdites actions.

Seules, les Communes de Trélazé et de Cantenay Epinard liées contractuellement à la SPL2A ne peuvent envisager actuellement leur sortie du capital de la Société.

Il en résulte que les collectivités suivantes ont délibéré en vue de ces cessions d'actions :

- Commune d'Avrillé, par délibération du Conseil municipal du 18 juin 2015 approuvant la cession de 3 076 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de trois mille cinq cent soixante-huit euros et seize centimes (3 568,16 €)
- Commune des Ponts de Cé, par délibération du Conseil municipal du 30 avril 2015 approuvant la cession de 3 076 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de trois mille cinq cent soixante-huit euros et seize centimes (3 568,16 €)
- Commune de Saint Sylvain d'Anjou, par délibération du Conseil municipal du 23 avril 2015 approuvant la cession de 667 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €)
- Commune de Saint Lambert La Potherie, par délibération du Conseil municipal du 27 avril 2015 approuvant la cession de 686 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes

(1,16 €) par action soit un total de sept cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-seize centimes (795,76 €)

- Commune de Saint Léger des Bois, par délibération du Conseil municipal du 19 mai 2015 approuvant la cession de 667 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €)
- Commune de La Meignanne, par délibération du Conseil municipal du 21 mai 2015 approuvant la cession de 686 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de sept cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-seize centimes (795,76 €)
- Commune de La Membrolle sur Longuenée, par délibération du Conseil municipal du 7 mai 2015 approuvant la cession de 686 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de sept cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-seize centimes (795,76 €)
- Commune du Plessis Macé, par délibération du Conseil municipal du 30 avril 2015 approuvant la cession de 667 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €)
- Commune de Montreuil Juigné, par délibération du Conseil municipal du 17 juin 2015 approuvant la cession de 667 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €)
- Commune de Saint Martin du Fouilloux, par délibération du Conseil municipal du 16 avril 2015 approuvant la cession de 681 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de sept cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (789,96 €)
- Commune de Sainte Gemmes sur Loire, par délibération du Conseil municipal du 2 juin 2015 approuvant la cession de 667 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €)
- Commune de Bouchemaine, par délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2015 approuvant la cession de 681 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de sept cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (789,96 €)
- Commune d'Ecouflant, par délibération du Conseil municipal du 28 avril 2015 approuvant la cession de 667 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €)
- Commune de Beaucouzé, par délibération du Conseil municipal du 28 mai 2015 approuvant la cession de 681 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de sept cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (789,96 €)
- Commune de Briollay, par délibération du Conseil municipal du 10 juin 2015 approuvant la cession de 667 actions de la SPL2A pour un prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action soit un total de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €).

Il est prévu que le transfert de propriété intervienne postérieurement à la délibération du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole, à la date des inscriptions modificatives dans les comptes de la SPL2A.

A cette même date, les fonctions exercées par les représentants des collectivités cédantes prendront fin au sein des organes sociaux de la SPL2A.

Après réalisation des cessions d'actions et prise en compte de la nouvelle répartition du capital social, les 17 sièges du Conseil d'administration de la SPL2A seraient répartis entre les quatre collectivités actionnaires en application des principes de proportionnalité et de représentation directe comme suit :

Actionnaires	% Capital	Montant participation en capital €	Nombre sièges administrateurs
Angers Loire Métropole	54,76	410 923	9
Ville d'Angers	44,74	335 661	6
Commune de Trélazé	0,41	3 076	1
Commune de Cantenay Epinard	0,09	667	1
Total	100	750 327	17

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
 Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
 Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L.1522-1,
 Vu le Code Général des Impôts, article 1042, II,
 Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

DELIBERE

Approuve l'acquisition d'actions de la SPL 2A par Angers Loire Métropole aux communes au prix d'un euro et seize centimes (1,16 €) par action, soit :

- o 3 076 actions à la Commune d'Avrillé pour un montant de trois mille cinq cent soixante-huit euros et seize centimes (3 568,16 €) ;
- o 3 076 actions à la Commune des Ponts de Cé pour un montant de trois mille cinq cent soixante-huit euros et seize centimes (3 568,16 €) ;
- o 667 actions à la Commune de Saint Sylvain d'Anjou pour un montant de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €) ;
- o 686 actions à la Commune de Saint Lambert La Potherie pour un montant de sept cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-seize centimes (795,76 €) ;
- o 667 actions à la Commune de Saint Léger des Bois pour un montant de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €) ;
- o 686 actions à la Commune de La Meignanne pour un montant de sept cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-seize centimes (795,76 €) ;
- o 686 actions à la Commune de La Membrolle sur Longuenée pour un montant de sept cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-seize centimes (795,76 €) ;
- o 667 actions à la Commune du Plessis Macé pour un montant de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €) ;
- o 667 actions de la Commune de Montreuil Juigné pour un montant de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €) ;
- o 681 actions à la Commune de Saint Martin du Fouilloux pour un montant de sept cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (789,96 €) ;
- o 667 actions à la Commune de Saint Gemmes sur Loire pour un montant de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €) ;
- o 681 actions à la Commune de Bouchemaine pour un montant de sept cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (789,96 €) ;
- o 667 actions à la Commune d'Ecouflant pour un montant de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €) ;
- o 681 actions de la Commune de Beaucozép pour un montant de sept cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (789,96 €) ;

- o 667 actions de la Commune de Briollay pour un montant de sept cent soixante-treize euros et soixante-douze centimes (773,72 €)

Le transfert de propriété des actions interviendra postérieurement à la présente délibération à la date des inscriptions modificatives dans les comptes de la SPL2A.

Tous les frais, impôts, taxes, etc., résultants du transfert seront à la charge du cessionnaire.

A l'effet de ces acquisitions d'actions sont visées les dispositions de l'article 1042.II du Code général des impôts aux termes desquelles ces acquisitions ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sous réserve que la décision de l'assemblée délibérante compétente pour décider de l'opération fasse référence à la disposition législative en cause et soit annexée à l'acte.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué pour faire le nécessaire à la réalisation de l'acquisition d'actions et, notamment notifier la présente délibération aux collectivités concernées et à la SPL2A, plus généralement effectuer tous actes et formalités consécutifs à ces opérations.

Impute les dépenses, correspondants aux montants de ces acquisitions d'actions au budget principal de l'exercice 2015 et suivants

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2015-260

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société anonyme d'économie mixte - Société d'équipement du département de Maine et Loire (SODEMEL) - Rapport d'activité 2014

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le rapport annuel reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Je vous demande de prendre acte de cette présentation.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le rapport d'activité de la société Sodemel,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014
Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2015-261

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société publique locale d'aménagement de l'Anjou (SPLA de l'Anjou) - Rapport d'activité 2014

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Je vous demande de prendre acte de cette présentation.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5,

Vu le dernier alinéa de l'article L327-1 du code de l'urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le rapport d'activité de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2015-262

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société d'économie mixte Angers Loire Tourisme - Office de tourisme de l'agglomération angevine - Rapport d'activité 2014

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le rapport annuel reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Je vous prie de prendre acte de cette présentation.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le rapport d'activité de la société Angers Loire Tourisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2015-263

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société publique régionale des Pays de la Loire - Rapport d'activité 2014

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoît PILET

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Je vous demande de prendre acte de cette présentation.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5,
Vu le dernier alinéa de l'article L327-1 du code de l'urbanisme,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le rapport d'activité de la Société Publique Régionale des Pays de la Loire,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014
Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2015-264

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Volet Numérique - Participations financières d'Angers Loire Métropole - Conventions - Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

En Pays de la Loire, le contrat de plan État-Région 2015-2020 a été signé le 23 février 2015. Il représente un engagement contractuel de l'État (412,6 M€) et la Région (395,4 M€) permettant, avec les cofinancements qui seront apportés principalement par les autres collectivités, de mobiliser près de 1,2 milliard d'euros de crédits publics pour investir dans les domaines prioritaires qui ont été définis au plan national :

- mobilité multimodale ;
- enseignement supérieur, recherche et innovation ;
- transition écologique et énergétique ;
- numérique ;
- innovation, filières d'avenir et usine du futur ;
- emploi, orientation et formation professionnelle ;
- territoires.

Enseignement supérieur, recherche et innovation

121 M€ de projets sont inscrits au CPER au titre de l'enseignement supérieur et 103,5 M€ pour la recherche et l'innovation, 103,5 M€. Les projets concernant le site d'Angers représentent un montant de 66,545 M€

S'agissant des projets numériques, la ComUE L'UNAM a piloté une réflexion collective qui s'est concrétisée par l'adoption d'une feuille de route partagée par les acteurs et l'intégration d'un volet numérique « Université Bretagne Loire – Pays de la Loire » dans le Contrat de Plan Etat-Région 2015 – 2020.

Quatre actions structurantes sont retenues dans ce cadre, elles représentent un montant total de 10,760 M€ :

- Action n°1 : accès au réseau par le Wifi Très Haute Densité
- Action n°2 : salles d'infrastructures de communication collaboratives/ICC
- Action n°3 : plateforme numérique sur l'insertion professionnelle des étudiants
- Action n°4 : salles d'innovation pédagogique dédiées à l'expérimentation pédagogique.

Angers Loire Métropole est sollicitée pour une partie des financements des actions 1, 2 et 4.

Il est prévu que l'action n°1 mentionnée ci-dessus soit initiée en 2015 et qu'elle se poursuive jusqu'en 2018 en plusieurs tranches.

Pour la période 2015-2020, Angers Loire Métropole contribuera donc à hauteur de 629 000 € aux améliorations de l'offre numérique de l'Université d'Angers, de l'ENSAM et d'Agrocampus Ouest.

Les participations d'Angers Loire Métropole se répartissent comme détaillé dans l'annexe 1.

Des conventions d'application doivent être passées entre Angers Loire Métropole et les différents établissements pour définir les conditions d'utilisation de la subvention.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la signature du CPER 2015-2020 par l'Etat et la Région des Pays de la Loire, le 23 février 2015, et la délibération d'Angers Loire Métropole du 11 mai 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 octobre 2015
Considérant la politique d'Angers Loire Métropole en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Considérant l'importance du développement des usages et services numériques dans l'enseignement,

DELIBERE

Approuve les conventions d'application du volet numérique du CPER 2015-2020

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer ces conventions

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à inscrire chaque année les crédits correspondants aux besoins de financement de ces opérations

Impute les dépenses aux articles correspondants à la nomenclature M14 en vigueur à la date du mandat sur le budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2015-265

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise

Bourse Entreprendre - Modification du règlement

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Par délibération N° DEL 2015-2 du 19 janvier 2015, le Conseil de communauté a approuvé le nouveau dispositif Bourse Entreprendre et son règlement d'intervention.

Ce dispositif expérimental a pour objectif de soutenir les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises par une aide au conseil externe (marketing, juridique, comptable, ...) sous forme d'une subvention correspondant à 50% du coût HT de la prestation, plafonnée à 10 000 € par porteur de projet.

Certaines modalités de ce dispositif, concernant notamment la sélection des prestataires conseil, se sont heurtées à des difficultés de mise en œuvre.

En conséquence, il vous est proposé de modifier le règlement d'intervention comme suit :

- Le porteur de projet choisira librement son prestataire, qui pourra pratiquer, dans une logique de développement l'activité économique, une remise exceptionnelle sur le montant de sa prestation,
- Les dossiers de demande d'aide seront proposés à Angers Loire Développement (ALDEV) par des partenaires du dispositif (clubs d'entreprises, associations d'entrepreneurs, chambres consulaires...)
- Ces partenaires pourront proposer des solutions d'hébergement à titre gracieux et temporaire dans une entreprise volontaire.

L'enveloppe financière est ramenée à 50 000 € (correspondant à 10 Bourses Entreprendre)

Les autres dispositions du précédent règlement demeurent inchangées.

A l'issue de la phase test et de son évaluation, il sera proposé de poursuivre, adapter ou arrêter le dispositif.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 octobre 2015

DELIBERE

Approuve le dispositif Bourse Entreprendre modifié,

Approuve le règlement d'intervention correspondant,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants à l'article correspondant à la nomenclature en vigueur.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENUE


CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2015-266

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Pilotage de la politique

**Mise en œuvre des missions d'Angers Loire Développement (ALDEV) - Convention -
Approbation**

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Afin d'être au plus près des besoins des entreprises et répondre au mieux aux enjeux de développement du territoire, Angers Loire Métropole a décidé de regrouper l'ensemble des services dédiés à l'économie et à l'emploi au sein d'une seule agence, ALDEV, qui conserve sa personnalité morale.

Dans un souci de lisibilité, il a été décidé de conclure une seule et unique convention définissant l'ensemble des modalités du service géré en régie par Angers Loire Développement.

C'est l'objet de la présente convention, qui se substitue à la convention de mise en œuvre des missions d'Angers Loire Développement du 14 mars 2008. Cette dernière et ses différents avenants sont résiliés de plein droit à compter de l'entrée en vigueur de cette nouvelle convention qui s'y substitue.

Les missions confiées à ALDEV dans le cadre de l'application de cette convention sont les suivantes :

1. Missions à caractère industriel et commercial : commercialisation et gestion de l'immobilier, commercialisation foncière, accompagnement à la création, à l'implantation et au développement des entreprises.
2. Missions à caractère administratif : soutien aux filières économiques, soutien à l'innovation, à la recherche et à l'enseignement supérieur, accompagnement des problématiques liées à l'emploi et à l'insertion, commerce - politique de développement commercial à l'échelle de l'agglomération, contribution à la préparation des documents programmatiques d'Angers Loire Métropole (PLUi - SCOT) et à l'élaboration des nouvelles zones d'activité

La convention définit également les modalités de gestion de l'immobilier d'entreprise d'Angers Loire Métropole dans le cadre de l'affermage déjà en œuvre depuis plusieurs années et d'un mandat de recouvrement de certaines charges auprès des locataires.

Elle établit les conditions dans lesquelles ALDEV anime les commissions économiques d'Angers Loire Métropole et elle règle les modalités du mandat de liquidation sur les budgets économiques d'Angers Loire Métropole.

Elle traite enfin de la mise à disposition par Angers Loire Métropole de moyens humains, matériels et financiers au profit d'ALDEV.

En particulier, ALDEV recouvrera pour son propre compte les loyers et charges des bâtiments du domaine privé d'Angers Loire Métropole, étant entendu qu'elle versera à Angers Loire Métropole une redevance annuelle pour l'utilisation desdits bâtiments. Cette redevance se décompose en 2 parties :

- L'une fixe, correspondant à l'amortissement comptable des biens mis à disposition calculé sur une durée de 23 ans. Soit pour l'année 2015 la somme de 1 910 000 € HT.
- L'autre variable, fonction du taux d'occupation du parc immobilier, elle est calculée à partir des loyers effectivement perçus excédant la valeur locative théorique du parc immobilier, fixée pour l'année 2015 à 5 071 000 € HT.

ALDEV percevra également une rémunération pour sa mission de mandat de perception des charges pour le compte d'Angers Loire Métropole (5% des sommes perçues), ainsi que des commissions de commercialisation du patrimoine immobilier d'Angers Loire Métropole (5% du produit des cessions) et des terrains situés dans les zones d'activités économiques du territoire d'Angers Loire Métropole (4% du produit des cessions).

Par ailleurs, les missions à caractère administratif confiées à ALDEV seront financées via une contribution annuelle de fonctionnement, établie de façon prévisionnelle pour l'année 2015 à 3 839 000 €.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les statuts d'Angers Loire Développement,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 octobre 2015

DELIBERE

Approuve la convention de mise en œuvre des missions d'ALDEV à effet du 1^{er} janvier 2015

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué, à signer cette convention.

Impute des dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 17

Délibération n°: DEL-2015-267

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise

Site Technicolor Angers - Conventions de rétrocession de matériel électronique professionnel à diverses entreprises

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

La société THOMSON Angers a été mise en redressement judiciaire par décision du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 1^{er} juin 2012.

Dans l'objectif de faciliter le redémarrage d'une activité industrielle électronique professionnelle dans le domaine de la sous-traitance moyenne série, Angers Loire Développement a effectué en décembre 2012 un rachat global de l'ensemble du matériel de production, rétrocédé en février 2013 à Angers Loire Métropole (cf. délibération 2013-22).

Malgré les différents contacts et démarches effectués, aucune utilisation n'a été faite de ce matériel.

Il a donc été décidé de remettre en vente ce matériel. Différentes entreprises du territoire, ou s'étant positionnées dès la vente aux enchères, ont acquis des lots.

Une vente « matériel électronique à destination des professionnels » a ensuite été organisée du 24 août au 11 septembre 2015.

L'ensemble des ventes détaillées ci-après, a été effectué pour un montant de 723 640.09 € HT, frais inclus :

• Cité Objet Connecté (vente 1)	485 020.00 € HT
• Cité Objet Connecté (vente 2)	5 851.46 € HT
• Crossway Technologie	90 522.61 € HT
• CML Solutions	19 717.11 € HT
• ESBA	1 309.88 € HT
• SIO (Sérigraphie Industrielle de l'Ouest)	1 372.20 € HT
• Moules et Outillages de l'Ouest	4 322.43 € HT
• MSL Circuits	6 523.67 € HT
• Hydrovide	8 919.30 € HT
• Com'Inject	6 289.25 € HT
• Free Wheels	228.70 € HT
• FIMOR	2 205.81 € HT
• Gobio Robot	5 986.22 € HT
• Valeo	5 157.19 € HT
• TMI Control Plus	28 415.98 € HT
• Anima Déco	4 154.34 € HT
• CS Depann et Matériels	343.05 € HT
• Cordon Electronics	6 052.55 € HT
• Financière de l'Ombrée (Eolane)	35 276.98 € HT
• Emitech	5 971.36 € HT

Une seconde vente a été organisée du 5 au 23 octobre 2015.

Deux entreprises ont acquis des lots pour un montant total de 46 626.24 € HT (frais de vente inclus) :

• TMI Control Plus	41 549.08 € HT
• Financière de l'Ombrée (Eolane)	5 077.16 € HT

Les modalités d'acquisition du matériel sont précisées par convention signée entre les parties.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 octobre 2015

Considérant le souhait des entreprises précitées d'acquérir du matériel pour l'exercice de son activité,

DELIBERE

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à vendre des lots de matériels aux deux entreprises TMI Control Plus et EOLANE, suite à l'organisation de la seconde vente organisée du 5 au 23 octobre 2015.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer les conventions avec chacune d'entre elles, déterminant les modalités de la vente dudit matériel.

Impute la recette sur le budget principal de l'exercice 2015 et suivants à l'article correspondant à la nomenclature en vigueur.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 18

Délibération n°: DEL-2015-268

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise

Plan Local de Redynamisation - Convention avec l'Etat - Avenant n°2

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Afin de compenser les effets socio-économiques de la fermeture de l'ETAS, l'Etat a mis en place en 2012 un Plan Local de Redynamisation (PLR) de Maine et Loire.

La convention PLR 2012-2014 a été signée le 24 octobre 2012 par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, Angers Loire Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie, pour une durée de 3 ans, jusqu'au 23 octobre 2015.

La contribution financière de l'Etat porte sur un montant global de 1,5 M€ (1M€ au titre du Fonds de Restructuration des Entreprises de Défense (FRED) et 0,5 M€ au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT)).

La convention prévoit des actions d'accompagnement individuel des entreprises, d'aide à la création d'emplois et à la structuration de filières, et des actions destinées à renforcer l'attractivité du territoire.

Lors du Comité de pilotage PLR du 16 septembre 2015, Angers Loire Métropole a proposé la modification du programme, certaines actions ayant été abandonnées ou ne pouvant être réalisées dans le temps du PLR. Par ailleurs, la prolongation de 12 mois supplémentaires de la durée de validité du plan a été proposée.

Il est proposé :

- d'annuler les trois actions financées au titre du FNADT portant d'une part sur la résiliation d'un centre d'activités artisanales sur le quartier de la Roseaie et d'autre part sur des études préalables à l'aménagement de parcs d'activités communautaires sur les communes de la Membrolle et du Plessis Macé,
- de réaffecter les crédits rendus disponibles en financement d'une nouvelle action : l'aménagement du hall 3 du site « WISE » pour un coût total prévisionnel de 1 694 232€ (participation de l'Etat (FNADT) : 350 000€),
- de réviser les critères d'éligibilité des aides du FRED pour les entreprises créant de l'emploi en contrat à durée déterminée,
- de prolonger de 12 mois le PLR signé le 24 octobre 2012, soit jusqu'au 23 octobre 2016.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'avenant correspondant.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2012-4 du Conseil de communauté du 19 janvier 2012 approuvant la convention relative au Plan Local de Redynamisation de Maine et Loire,

Vu l'avenant n°1 à la convention signé le 31 mars 2014,

Vu l'avenant n°2 à cette convention,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 octobre 2015

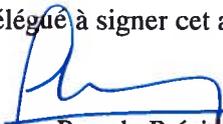
DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 relatif au Plan Local de Redynamisation de Maine et Loire,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 19

Délibération n°: DEL-2015-269

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Délégation de Service Public relative à la Gestion et à l'Exploitation de l'Aéroport d'Angers Marcé - SGAAM/KEOLIS - Rapport annuel 2014 du délégataire

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Angers Loire Métropole est propriétaire de l'aéroport d'Angers-Marcé et a retenu la SGAAM, filiale de Kéolis pour exploiter cet aéroport, dans le cadre d'une délégation de service public signée pour 8 ans (2010-2017).

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année un rapport à la collectivité, qui doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 octobre 2015

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 15 septembre 2015

Considérant l'obligation pour le délégataire exploitant, pour le compte de notre Etablissement Public, la plateforme aéroportuaire de Marcé, dite Angers Loire Aéroport, de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de sa délégation de service public et une analyse de la qualité de ce service.

Considérant que la Société de Gestion de l'Aéroport Angers-Marcé (SGAAM), filiale de KEOLIS, vient de transmettre son rapport qui concerne l'exercice 2014.

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 20

Délibération n°: DEL-2015-270

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Tramway Ligne A - Entretien de la ligne de tramway avec la Ville d'Angers - Avenant à la convention - Approbation

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Par convention du 30 mars 2014, Angers Loire Métropole a confié à la Ville d'Angers la gestion de l'entretien de la première ligne de tramway pour un montant de 153 000 € par an.

Cette convention a pour objet de fixer la répartition de la gestion de la première ligne de tramway entre les parties pour ce qui concerne le nettoyage, la maintenance, le gros entretien et le renouvellement de la plateforme du tramway et de ses équipements. En effet, dans un souci d'homogénéité des niveaux d'interventions et de mutualisation des coûts, la Ville d'Angers intervient pour le compte d'Angers Loire Métropole et réciproquement.

Les prestations effectuées par la Ville d'Angers sont :

- nettoyage des stations de lavage et des sols,
- vidage des corbeilles,
- viabilité hivernale pour les sols des stations

Compte tenu de l'évolution des coûts des prestations il convient de réactualiser par avenant n°1 la somme à 190 000 € annuelle.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 04 novembre 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

DELIBERE

Autorise le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'entretien de la ligne de tramway,
Impute les dépenses au budget de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 65, article 65734.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVILLE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 21

Délibération n°: DEL-2015-271

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Tramway ligne B - Reconnaissance géotechnique - Attribution de marché

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVÉAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVÉAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Une consultation a été lancée le 28 juillet 2015 afin de désigner la société en charge de réaliser les prestations de reconnaissance géotechnique dans le cadre de la réalisation de la ligne B de tramway de l'agglomération angevine.

Le présent marché est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 160 et 169 du Code des Marchés Publics.

Au vu du respect des seuils, la procédure de passation est une procédure formalisée en consultation ouverte.

Il s'agit d'un marché à bons de commande alloti d'une durée d'un an à compter de la notification du marché et renouvelable 4 fois et d'un montant maximum de :

- pour le lot n°1 - Ligne et extension du remisage du centre technique des transports : 350 000,00 € HT
- pour le lot n°2 - Ouvrage d'art de franchissement de la Maine, y compris la trémie Molière existante: 250 000,00 € HT

La date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au 21 septembre à 12h00. 8 plis ont été reçus dans les délais impartis.

Suite à l'analyse des candidatures, les 8 candidatures ont été jugées recevables à transmettre leur offre.

Suite à l'analyse approfondie des offres et après négociation, la Commission d'Appels d'Offres a attribué :

- pour le lot 1 : à la Sté GINGER CEBTP pour un montant maximum de 350 000,00 € HT
- pour le lot 2 : à la Sté FUGRO pour un montant maximum de 250 000,00 € HT

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code des Marchés Publics

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL 2015-64 du Conseil de communauté du 13 avril 2015 portant sur le mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL de l'Anjou,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 04 novembre 2015

Considérant la nécessité de désigner la société en charge de de réaliser les prestations de reconnaissance géotechnique dans le cadre de la réalisation de la ligne B de tramway de l'agglomération angevine.

DELIBERE

Autorise la SPL de l'Anjou à signer pour le compte d'Angers Loire Métropole le marché et tous les documents y afférents, ainsi que tout avenant de transfert et tout avenant ayant pour objet un changement d'indices suite à suppression de celui-ci:

- pour le lot 1 à la Sté GINGER CEBTP pour un montant maximum de 350 000,00 €HT
- pour le lot 2 à la Sté FUGRO pour un montant maximum de 250 000,00 € HT

Impute les dépenses au budget Transports de l'exercice 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 22

Délibération n°: DEL-2015-272

DEPLACEMENTS - Pilotage de la politique

Exploitation et gestion des parcs de stationnement en enclos (Leclerc, Mitterrand, Poissonnerie, CHU) et en ouvrage (Berges de Maine, Marengo, Haras, Bressigny, Molière) confiés à la Société Publique Locale Angers Agglomération - Délégation de Service Public - Convention - Approbation

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danièle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Par délibération du 17 juillet 2015, le Conseil municipal d'Angers a approuvé le principe de confier une Délégation de Service Public sous forme d'affermage concessif à la SPL2A pour la gestion et l'exploitation de 9 parcs de stationnement : 4 parcs en enclos (Leclerc, Mitterrand, Poissonnerie, CHU) et de 5 parcs en ouvrage (Berges de Maine, Marengo, Haras, Bressigny, Molière), conformément à l'article L 1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport-document programme présentant les caractéristiques de la délégation a été remis à la SPL2A et il ressort des négociations, la proposition de convention d'affermage concessif, d'une durée de 8,5 ans. Outre la gestion et l'exploitation, le délégataire aura à sa charge le renouvellement du matériel de péage et de vidéophonie.

Un arrêté préfectoral a par ailleurs transféré la compétence parcs de stationnement (hors stationnement sur voirie) à l'Agglomération au 1^{er} septembre 2015, en vue de sa transformation en communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1411-12 et L1411-19,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 04 novembre 2015

DELIBERE

Approuve la convention de Délégation de Service Public et ses annexes avec la SPL2A, des Parcs de stationnement en enclos et en ouvrage sous forme d'affermage concessif.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à la signer.

Approuve les tarifs proposés en annexe de la convention.

Impute les recettes sur la ligne 757 822 des budgets 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENUE


CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 23

Délibération n°: DEL-2015-273

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Abonnement Pratik + - Convention avec la Région des Pays de la Loire - Approbation.

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Afin de favoriser les déplacements en transports collectifs, la Région des Pays de la Loire et Angers Loire Métropole ont décidé de proposer une offre tarifaire intermodale permettant de voyager à un prix attractif avec un seul titre combiné. Ainsi depuis le 8 mars 1991, avec la mise en place de la tarification combiné SNCF – Réseau Urbain, les usagers peuvent, avec un seul titre et à un tarif avantageux, emprunter le réseau TER et le réseau urbain IRIGO.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 5 ans.

Le prix de l'abonnement PRATIK+ est calculé par l'addition des prix afférents au transport régional d'une part, et au transport urbain d'autre part.

La part relative à l'usage régional de l'abonnement PRATIK correspond au prix de l'abonnement de travail régional en Pays de la Loire. La part relative au tarif urbain correspond au titre intermodal donnant droit à une réduction d'environ 25% sur l'abonnement + de 26 ans (31€ au 1^{er} juillet 2015).

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 09 avril 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015
Considérant la convention entre Angers Loire Métropole et la Région des Pays de la Loire,

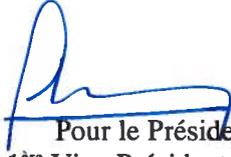
DELIBERE

Approuve la convention sur le titre intermodal PRATIK+ entre la Région des Pays de Loire et Angers Loire Métropole,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cette convention.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 24

Délibération n°: DEL-2015-274

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Zone d'Aménagement Concerté "Quai Saint-Serge" - Dossier de création.

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Le projet de ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge ») se situe dans un cadre de projet portant sur un territoire plus vaste et lié à l'ambition de reconquête des berges de la Maine à Angers et au renforcement du cœur de l'agglomération angevine.

Le projet urbain Angers Cœur de Maine vise à la fois à participer à une redynamisation du centre-ville, en parallèle du passage d'une nouvelle ligne de tramway place Molière, à organiser le développement de Saint-Serge qui, comme le Pôle Gare, constitue le prolongement naturel du centre-ville d'Angers et à permettre aux angevins de redécouvrir les sites fondateurs de leur ville, la Maine et ses rives en particulier.

Par délibération du conseil municipal du 26 janvier 2015, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale (SPL) de l'Anjou un mandat d'études visant à définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière du projet Angers Cœur de Maine et des deux premiers sites d'intervention, dont le site Angers Saint Serge.

Dans ce cadre, des études ont été engagées à la fois à l'échelle de Saint-Serge dans son ensemble pour disposer d'un plan d'aménagement cohérent dans le temps et conforme au Plan de Prévention des Risques d'Inondation Confluence Maine et à l'échelle de 15,6 hectares concernés par la première opération d'aménagement, dénommée Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Quai Saint Serge ».

Cette ZAC est délimitée par les avenues Besnardière à l'Est, de la Constitution au Sud, le quai Félix Faure à l'Ouest et la rue Joseph Cugnot au Nord. Le site est aujourd'hui essentiellement occupé par des activités artisanales, commerciales et tertiaires occupant de vastes espaces. Certaines parcelles sont inoccupées.

Le renouvellement de ce secteur répond à la volonté d'étendre le secteur central et animé des activités universitaires et tertiaires existantes, en créant un cadre de vie agréable pour les chercheurs, enseignants, étudiants, acteurs économiques et habitants.

Suite à la clôture de la concertation préalable à l'aménagement du site Angers Saint Serge, la Ville d'Angers, par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2015, a approuvé le dossier de création de la ZAC « Quai Saint Serge » et demandé à la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole de créer cette ZAC.

En effet, par arrêté du 1^{er} septembre 2015, Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole en vue de sa transformation en Communauté urbaine, transférant ainsi notamment la compétence développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire.

La ZAC « Quai Saint Serge » à dominante de développement économique et d'enseignement supérieur, relève désormais de la compétence de la Communauté d'agglomération.

L'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge » poursuit plusieurs objectifs :

- contribuer au renforcement du cœur de l'agglomération et en particulier au rayonnement du pôle universitaire et tertiaire de Saint-Serge, en créant un cadre de vie agréable pour les chercheurs, enseignants, étudiants, acteurs économiques et habitants ;
- offrir de nouveaux espaces de loisirs et de détente en ville, susceptibles de contribuer au bien-être des actifs et résidents en milieu urbain, notamment par la réalisation d'une nouvelle patinoire et d'un grand parc central ;

- prendre en compte le risque d'inondation en faisant des règles du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Confluence Maine un élément fondateur du projet ;
- participer à la mise en œuvre de la trame verte et bleue de l'agglomération angevine et à l'amélioration du corridor de biodiversité que constituent la Maine et ses abords ;
- valoriser l'accès à ce site par les transports en commun, notamment grâce à la présence de la station de tramway Berges de Maine et mieux organiser les accès pour les autres modes de transports ;
- maintenir et faire évoluer des activités économiques en ville qui peuvent avoir leur place dans un contexte plus urbain ;
- renouveler la ville sur elle-même par la reconquête d'espaces d'activités vieillissants et sous-utilisés, et ce faisant, contribuer à limiter l'étalement urbain en périphérie de l'agglomération angevine ;
- « renaturer » des espaces remblayés et industrialisés et anticiper le traitement de sites pollués, qui, sans projet urbain, seraient restés en l'état.

Le plan d'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge » s'organise de la même façon que le plan d'ensemble de Saint-Serge avec :

- un important espace vert inondable, en déblai et non-bâti, d'une superficie d'environ 5,5 hectares, qui permettra à la Maine de trouver un champ d'expansion adapté en cas de crue ;
- une extension progressive du tissu urbain du quartier Ney, avec une programmation immobilière mixte qui privilégiera les fonctions liées à l'enseignement, la recherche, la formation et les loisirs urbains tels que la patinoire ;
- un secteur voué aux activités artisanales, de services ou tertiaires issu du renouvellement de la zone d'activités existante de Saint-Serge.

A l'échelle de la ZAC « Quai Saint Serge », une capacité constructive globale d'environ 115 000 m² de surfaces de plancher a été estimée. En complément, des parcs de stationnement publics et privés seront autorisés dans les îlots.

Le projet d'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge » a fait l'objet d'une démarche de conception itérative puisque les enjeux environnementaux et les dispositions à prévoir pour les prendre en compte ont été intégrés au fur et à mesure de la réflexion.

A ce titre, une étude d'impact a été réalisée. L'Autorité Environnementale a émis un avis du 25 août 2015 qui stipule que cette étude est globalement de qualité, proportionnée aux enjeux identifiés pour le site et que le projet de création de la ZAC « Quai Saint Serge » prend en compte de manière globalement satisfaisante le milieu dans lequel il s'inscrit. De ce fait, nombre de mesures de réduction des effets négatifs sont incluses dans la conception même de l'aménagement.

Les principaux effets du projet sur l'environnement sont liés à la gestion des eaux pluviales, la prise en compte des crues de la Maine, les aménagements paysagers et le risque de pollution des sols.

Les mesures prises en faveur de l'environnement sont les suivantes :

- concernant la gestion des eaux pluviales, la réalisation d'un grand parc central composé de bassins de rétention des eaux pluviales. En outre, un dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau ayant été préparé parallèlement aux études d'aménagement, il y aura lieu de respecter l'autorisation qui sera délivrée ;

- concernant la prise en compte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation, la mise en œuvre du plan d'aménagement et notamment des déblais et remblais fera l'objet d'un plan de gestion dans le temps ;
- concernant les aménagements paysagers, la réalisation du grand parc central ainsi que le prolongement du mail Mitterrand seront de nature à structurer un nouveau paysage où le végétal aura toute sa place et où des éléments de biodiversité pourront progressivement s'installer ;
- concernant le risque de pollution des sols et sur la base des études réalisées et à approfondir, des mesures de gestion spécifiques seront définies et mises en œuvre.

Le suivi des effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine sera assuré grâce à la mise en place d'un point zéro de l'environnement de la ZAC « Quai Saint Serge » qui sera actualisé annuellement et permettra de juger des améliorations apportées par l'aménagement de ce secteur à la gestion des eaux pluviales, aux crues de la Maine, au paysage et à la pollution des sols.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L300-4 et 5,

Vu la délibération de la Ville d'Angers du 23 février 2015 relative au lancement de la concertation préalable à l'aménagement de la ZAC « Angers Saint Serge » (renommée « Quai Saint-Serge ») et à la mise à disposition de l'étude d'impact,

Vu la délibération de la Ville d'Angers du 26 octobre 2015 relative à la clôture de la concertation préalable à l'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge ») et au bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact,

Vu le dossier de création de la ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge »),

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale du 25 août 2015 relative à la création de la ZAC « Quai Saint Serge »,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 approuvant la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole définissant ses compétences,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 octobre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 octobre 2015

DELIBERE

Approuve le dossier de création de la ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge »), annexé à la présente délibération et qui comprend :

- un plan de situation,
- un plan périmétral,
- une notice de présentation,
- le régime adapté au regard de la taxe d'aménagement,
- l'étude d'impact,
- l'avis de l'autorité environnementale.

Crée la Zone d'Aménagement Concerté « Quai Saint Serge » d'une emprise d'environ 15,6 hectares conformément au périmètre inclus dans le dossier de création ;

Conformément à l'article R. 122-14 du code de l'environnement, il est rappelé qu'aux termes de l'étude d'impact :

- Les principales mesures à la charge du maître d'ouvrage, destinées à compenser les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine, sont les suivantes : pour la gestion

des eaux pluviales et la prise en compte des crues de la Maine, la réalisation d'un grand parc inondable en déblais ; pour les aménagements paysagers, outre le grand parc central, le prolongement du mail Mitterrand ; pour la pollution des sols, un plan de gestion approprié.

- Le suivi des effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine sera assuré grâce à la mise en place d'un point zéro de l'environnement de la ZAC « Quai Saint Serge » qui sera actualisé annuellement et permettra de juger des améliorations apportées par l'aménagement de ce secteur à la gestion des eaux pluviales, aux crues de la Maine, au paysage et à la pollution des sols.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme ;

Décide de mettre à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements de la ZAC et d'exclure en conséquence cette ZAC du champ d'application de la taxe d'aménagement ;

Décide, le cas échéant, de convenir avec les propriétaires fonciers présents dans la ZAC des conventions de participation et/ou d'association en application des articles L.311-4 et 5 du Code de l'urbanisme ;

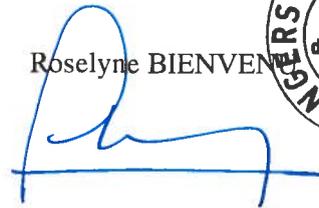
Procède aux formalités d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et par l'article R.311-5 du Code de l'urbanisme.

Le conseil adopte à la majorité
10 contre, 6 abstentions

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 25

Délibération n°: DEL-2015-275

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Zone d'Aménagement Concerté "Quai Saint Serge" - Concession d'Aménagement "Quai Saint-Serge" confiée à la Société Publique Locale de l'Anjou.

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Le projet de ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge ») se situe dans un cadre de projet portant sur un territoire plus vaste et lié à l'ambition de reconquête des berges de la Maine à Angers et au renforcement du cœur de l'agglomération angevine.

Le projet urbain Angers Cœur de Maine vise à la fois à participer à une redynamisation du centre-ville, en parallèle du passage d'une nouvelle ligne de tramway place Molière, à organiser le développement de Saint-Serge qui, comme le Pôle Gare, constitue le prolongement naturel du centre-ville d'Angers et à permettre aux angevins de redécouvrir les sites fondateurs de leur ville, la Maine et ses rives en particulier.

Par délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2015, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale (SPL) de l'Anjou un mandat d'études visant à définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière du projet Angers Cœur de Maine et des deux premiers sites d'intervention, dont le site Angers Saint Serge.

Le renouvellement de ce secteur répond à la volonté d'étendre le secteur central et animé des activités universitaires et tertiaires existantes, en créant un cadre de vie agréable pour les chercheurs, enseignants, étudiants, acteurs économiques et habitants.

Suite à la clôture de la concertation préalable à l'aménagement du site Angers Saint Serge, la Ville d'Angers, par délibération du Conseil municipal du 26 octobre 2015, a approuvé le dossier de création de la ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge ») et demandé à la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole de créer cette ZAC.

En effet, par arrêté du 1er septembre 2015, Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole en vue de sa transformation en Communauté urbaine, transférant ainsi notamment la compétence développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire.

La ZAC « Quai Saint Serge » à dominante de développement économique et d'enseignement supérieur, relève désormais de la compétence de la Communauté d'agglomération.

L'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge » poursuit plusieurs objectifs :

- contribuer au renforcement du cœur de l'agglomération et en particulier au rayonnement du pôle universitaire et tertiaire de Saint-Serge, en créant un cadre de vie agréable pour les chercheurs, enseignants, étudiants, acteurs économiques et habitants ;
- offrir de nouveaux espaces de loisirs et de détente en ville, susceptibles de contribuer au bien-être des actifs et résidents en milieu urbain, notamment par la réalisation d'une nouvelle patinoire et d'un grand parc central ;
- prendre en compte le risque d'inondation en faisant des règles du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Confluence Maine un élément fondateur du projet ;
- participer à la mise en œuvre de la trame verte et bleue de l'agglomération angevine et à l'amélioration du corridor de biodiversité que constituent la Maine et ses abords ;

- valoriser l'accès à ce site par les transports en commun, notamment grâce à la présence de la station de tramway Berges de Maine et mieux organiser les accès pour les autres modes de transports ;
- maintenir et faire évoluer des activités économiques en ville qui peuvent avoir leur place dans un contexte plus urbain ;
- renouveler la ville sur elle-même par la reconquête d'espaces d'activités vieillissants et sous-utilisés, et ce faisant, contribuer à limiter l'étalement urbain en périphérie de l'agglomération angevine ;
- « renaturer » des espaces remblayés et industrialisés et anticiper le traitement de sites pollués, qui, sans projet urbain, seraient restés en l'état.

Suite aux études réalisées en 2015 dans le cadre du mandat d'études Angers Cœur de Maine, Angers Loire Métropole a décidé de confier à la Société Publique Locale de l'Anjou la réalisation de cette opération dans le cadre d'un traité de concession.

Les études préalables ont permis de définir un programme global prévisionnel des équipements à réaliser dans ce secteur :

- grand parc central et inondable de Saint-Serge
- prolongement de l'allée François Mitterrand
- parvis de la patinoire
- prolongement de la rue de Rennes
- prolongement des rues du Docteur Bonhomme, Pilastre, André Brouard
- adaptation des accès côté voie des berges

Cette liste pourra être adaptée et précisée à l'issue des études opérationnelles et après approbation par Angers Loire Métropole du Programme des Equipements Publics de la ZAC Quai Saint Serge.

A l'échelle de la ZAC « Quai Saint Serge », une capacité constructive globale d'environ 115 000 m² de surfaces de plancher a été estimée. En complément, des parcs de stationnement publics et privés seront autorisés dans les îlots.

La reconversion et l'aménagement de ce secteur devant se faire de manière progressive, il est proposé de fixer la durée de la concession d'aménagement à 15 années.

Les principales attributions du concessionnaire sont les suivantes :

- acquérir les biens fonciers et immobiliers dans le périmètre de l'opération ou convenir avec les propriétaires de tout dispositif partenarial permettant la mise en œuvre du projet urbain sans acquisition foncière par l'aménageur ;
- procéder à toutes études opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet. Il est ici précisé que, en vertu d'une convention conclue entre la Ville d'Angers, l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine GRETHER et la SPL de l'Anjou, l'Aménageur pourra utiliser le marché de maîtrise d'œuvre urbaine signé entre la Ville d'Angers et l'équipe GRETHER en juin 2012.
- solliciter les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet urbain ;
- démolir les bâtiments existants dont la démolition est nécessaire pour la réalisation de l'opération d'aménagement ;
- mettre en état les sols, conformément aux normes environnementales qui s'imposent en matière de traitement des sols pollués et au Plan de Prévention des Risques d'Inondation Confluence Maine ;
- aménager les sols et réaliser les équipements d'infrastructures propres à l'opération ;
- de façon générale, réaliser tous les équipements concourant à l'opération globale d'aménagement, en conformité avec le bilan prévisionnel de l'opération figurant en annexe au traité de concession ;
- céder les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, les concéder ou les louer ;
- mettre en place les moyens efficaces pour assurer la commercialisation des lots à bâtir ;

- rechercher et mobiliser les financements nécessaires à l'opération ;
- assurer l'ensemble des tâches de pilotage, de conduite et de gestion comptable de l'opération.

Pour assurer ces missions, le concessionnaire percevra une rémunération déterminée de la façon suivante :

- pour les missions de pilotage de projet et de réalisation des études opérationnelles, une rémunération forfaitaire annuelle de 70 000 € HT pour les deux années de lancement de l'opération et à compter de l'année 2016. Au-delà, ce forfait sera ramené à 50 000 € HT ;
- pour la mission d'acquisition, une rémunération égale à 5% sur le montant global du prix d'achat ;
- pour les missions de réalisation, de suivi technique et administratif, une rémunération égale à 5 % de l'ensemble des dépenses TTC constatées dans l'opération (hors rémunération et frais financiers) ;
- pour les missions de commercialisation, une rémunération égale à 5 % des prix fixés dans les actes de cession ou location ;
- pour la mission de liquidation, une rémunération égale à 0,5 % du montant global du bilan TTC de l'opération d'aménagement.

Le bilan financier prévisionnel d'opération est estimé à 35 000 000 € HT.

En dépenses, les postes sont estimés comme suit :

• acquisitions foncières et frais liés	9 206 610
• mise en état des sols	2 000 000
• Travaux d'aménagement des espaces publics	15 284 966
• honoraires, études, frais divers	2 446 853
• rémunération concessionnaire	3 999 370
• frais financiers	2 062 201

En recettes, les postes sont estimés comme suit :

• cessions de m ² de plancher et conventions de participation	22 635 500
• participation d'Angers Loire Métropole pour remise d'ouvrages	6 000 000
• participation de la Ville d'Angers pour remise d'ouvrages	5 000 000
• subvention et produits divers	1 364 500

Il est ici précisé qu'Angers Loire Métropole pourra, après approbation du Programme des Equipements Publics et du dossier de réalisation de ZAC, convenir avec la Ville d'Angers d'une convention financière permettant de répartir entre les deux collectivités la participation pour remise d'ouvrages.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1531-1,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L300-4 et 5,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 approuvant la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole définissant ses compétences,

Vu la délibération de la Ville d'Angers du 26 octobre 2015 relative à la clôture de la concertation préalable à l'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge »), au bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et à l'approbation du dossier de création de ZAC,

Vu le dossier de création de la ZAC « Quai Saint Serge »,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération en date du 16 novembre 2015 relative à la création de la ZAC « Quai Saint Serge »,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 octobre 2015

DELIBERE

Désigne la Société Publique Locale de l'Anjou en qualité de concessionnaire de l'opération Zone d'Aménagement Concerté « Quai Saint Serge » ;

Approuve le traité de concession d'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge ») ;

Autorise Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à le signer ;

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à la majorité
10 contre, 5 abstentions.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Roselyne Bienvenu', written over the printed name.

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 26

Délibération n°: DEL-2015-276

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Zone d'Aménagement Concerté "Quai Saint Serge" - Sollicitation du Préfet de Maine-et-Loire en vue d'une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Le projet de ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge ») se situe dans un cadre de projet portant sur un territoire plus vaste et lié à l'ambition de reconquête des berges de la Maine à Angers et au renforcement du cœur de l'agglomération angevine.

Le projet urbain Angers Cœur de Maine vise à la fois à participer à une redynamisation du centre-ville, en parallèle du passage d'une nouvelle ligne de tramway place Molière, à organiser le développement de Saint-Serge qui, comme le Pôle Gare, constitue le prolongement naturel du centre-ville d'Angers et à permettre aux angevins de redécouvrir les sites fondateurs de leur ville, la Maine et ses rives en particulier.

Dans ce cadre, des études ont été engagées à la fois à l'échelle de Saint-Serge dans son ensemble (77 hectares environ) pour disposer d'un plan d'aménagement cohérent dans le temps et conforme au Plan de Prévention des Risques d'Inondation Confluence Maine et à l'échelle de 15,6 hectares concernés par la première opération d'aménagement, dénommée Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Quai Saint Serge ».

Suite à la clôture de la concertation préalable à l'aménagement du site Angers Saint Serge, la Ville d'Angers, par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2015, a approuvé le dossier de création de la ZAC « Quai Saint Serge » et demandé à la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole de créer cette ZAC.

En effet, par arrêté du 1^{er} septembre 2015, Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole en vue de sa transformation en communauté urbaine, transférant ainsi notamment la compétence développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire.

La ZAC « Quai Saint Serge » à dominante de développement économique et d'enseignement supérieur, dont le dossier de création a été constitué dans le cadre des études préalables au projet Angers Cœur de Maine, relève désormais de la compétence de la Communauté d'agglomération. Compte tenu de ce transfert de compétence, la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole a, par délibération du 16 novembre 2015, procédé à la création de la ZAC et en a confié l'aménagement à la SPL de l'Anjou par voie de concession d'aménagement.

Le plan d'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge » a été conçu en respectant le Plan de Prévention des Risques d'Inondations Confluence Maine, approuvé le 16 novembre 2009, plus particulièrement la zone Bs dédiée à Saint-Serge qui impose trois règles pour accompagner le renouvellement urbain de ce secteur :

- justifier pour tout aménagement d'un impact hydraulique positif ou nul ;
- ne pas dépasser 33% d'emprise au sol et ;
- respecter une concomitance de déblais et remblais.

Afin d'organiser d'une façon cohérente l'ensemble du site, les réflexions ont été menées à deux échelles :

- un plan d'aménagement du quartier Saint-Serge dans son ensemble. Ce plan permet de disposer d'une vue d'ensemble pour le long terme et de proposer des modes d'aménagement respectueux du PPRI ;

- une déclinaison opérationnelle de ce plan général à l'échelle des 15,6 hectares de la ZAC « Quai Saint Serge ».

Une étude hydraulique, réalisée aux deux échelles, a permis de concevoir un plan d'ensemble composé autour d'un grand parc linéaire permettant d'accueillir les crues de la Maine.

Par ailleurs, le règlement d'urbanisme de ce site correspond à un secteur de renouvellement urbain envisagé à moyen et long terme (zone UYu au Plan d'Occupation des Sols), ce qui en limite strictement le développement.

Si le principe du renouvellement urbain correspond à l'ambition de ce projet d'aménagement, le règlement de la zone UYu ne permet pas aujourd'hui de concevoir un quartier mixte, aux formes bâties proches de celles qui caractérisent les quartiers urbains environnants de Ney-Chalouère, du centre-ville et de la ZAC Saint Serge 2000.

Considérant que ce projet est de nature à apporter une réelle valeur ajoutée à son territoire, Angers Loire Métropole entend mettre en œuvre l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation de ce projet.

A ce titre, il s'avère nécessaire, d'une part, de permettre la mise en compatibilité du POS d'Angers au travers d'une procédure de déclaration de projet d'ores et déjà engagée et, d'autre part, de solliciter de Madame la Préfète de Maine et Loire l'autorisation du projet de ZAC au titre de la loi sur l'eau, qui pourra, le cas échéant, être délivrée au profit de l'aménageur en sa qualité de concessionnaire.

Le projet étant ainsi l'objet de deux procédures concomitantes soumises à enquête publique au titre du code de l'environnement, il est proposé de solliciter Madame la Préfète en vue de la réalisation d'une enquête unique.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L123-6, L 210-1 à L 214-16 et R 214-1 à R 214-56,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 300-6, L 123-14-2, L 123-19 et R123-23-1,

Vu le Plan d'Occupation des Sols d'Angers Loire Métropole – secteur Angers,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 approuvant la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole définissant ses compétences,

Vu la délibération de la Ville d'Angers du 26 octobre 2015 clôturant la concertation préalable à l'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge »), approuvant le dossier de création de ZAC et abrogeant les délibérations du 26 février 2015 relatif à l'engagement par la Ville d'Angers d'une procédure au titre de la loi sur l'eau et d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS d'Angers Loire Métropole – secteur d'Angers,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 octobre 2015

DELIBERE

Autorise Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à solliciter une autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge »), le cas échéant au profit de l'aménageur en sa qualité de concessionnaire de l'opération ;

Sollicite de Madame la Préfète de Maine-et-Loire l'ouverture d'une enquête publique préalable unique, au titre des procédures relatives à la déclaration de projet et à la loi sur l'eau ;

Autorise Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de déclaration de projet ;

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil adopte à la majorité
10 contre, 5 abstentions.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 27

Délibération n°: DEL-2015-277

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Zone d'Aménagement Concerté "Quai Saint-Serge" - Marché de maîtrise d'œuvre urbaine avec l'équipe Grether - Avenant n°4

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)

M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Dans le cadre du projet de reconquête des berges de la Maine, la Ville d'Angers a mis en place un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine en novembre 2010. Suite à un premier marché subséquent qui a permis à trois équipes d'urbanistes d'élaborer un projet urbain, la Ville d'Angers a retenu l'équipe GRETHER avec laquelle elle a signé un marché de maîtrise d'œuvre urbaine en juin 2012 (marché subséquent n°2).

L'équipe GRETHER est une équipe pluridisciplinaire composée de l'atelier d'architecture et d'urbanisme dirigé par François GRETHER, Grand Prix de l'Urbanisme 2012, de l'agence de paysage PHYTOLAB et des bureaux d'études SCE, CONTREPOINT et MRS.

Ce marché, d'une durée de 9 ans, d'une durée initiale de 3 ans et renouvelable 2 fois par tranches de 3 ans, a déjà fait l'objet de deux avenants : en juin 2013, le premier avenant a permis d'apporter des clarifications et précisions au marché d'origine ; en janvier 2015, le second avenant, a permis d'adapter le marché à la nouvelle commande liée à la définition du projet urbain Angers Cœur de Maine. En octobre 2015, un troisième avenant a permis d'enclencher la maîtrise d'œuvre opérationnelle sur l'espace public stratégique n°3 dénommé Centre-ville Maine.

Aujourd'hui, il est proposé un avenant qui participera à la mise en œuvre de l'aménagement de l'un des deux premiers sites opérationnels du projet Angers Cœur de Maine : « Quai Saint Serge ».

Suite à la clôture de la concertation préalable à l'aménagement du site Angers Saint Serge, la Ville d'Angers, par délibération du Conseil municipal du 26 octobre 2015, a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge ») et demandé à la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, de créer cette ZAC.

En effet, par arrêté du 1^{er} septembre 2015, Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole en vue de sa transformation en Communauté urbaine, transférant ainsi notamment la compétence développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire.

La ZAC « Quai Saint Serge » à dominante de développement économique et d'enseignement supérieur, dont le dossier de création a été constitué dans le cadre des études préalables au projet Angers Cœur de Maine, relève désormais de la compétence de la Communauté d'agglomération.

Compte tenu de ce transfert de compétence, la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole a procédé à la création de la ZAC et en a confié l'aménagement à la SPL de l'Anjou par voie de concession d'aménagement.

L'ensemble du site de la ZAC « Quai Saint Serge » est inclus dans le périmètre du marché subséquent n°2.

Aussi et afin que les missions à confier à l'équipe GRETHER puissent se poursuivre dans le cadre du marché subséquent n°2, un avenant n°4 doit permettre à la SPL de l'Anjou, futur maître d'ouvrage de l'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge », d'utiliser le marché subséquent n°2.

En complément, une convention d'utilisation du marché de maîtrise d'œuvre urbaine signée entre la Ville d'Angers, la SPL de l'Anjou et l'équipe GRETHER a permis de préciser les modalités d'utilisation du marché de maîtrise d'œuvre urbaine par la SPL de l'Anjou en tant que concessionnaire de l'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge ».

L'avenant n°4 vise à :

- permettre à la SPL de l'Anjou, maître d'ouvrage de l'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge », d'utiliser le marché subséquent n°2 conformément à la convention préparée à cet effet ;
- enclencher l'option « maîtrise d'œuvre opérationnelle sur espaces publics stratégiques » pour l'espace public stratégique n°4 ;
- adapter le périmètre de l'espace public stratégique n°4 afin qu'il corresponde au périmètre d'intervention arrêté pour la Zone d'Aménagement Concerté « Quai Saint Serge ».

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 approuvant la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole définissant ses compétences,

Vu la délibération de la Ville d'Angers du 26 octobre 2015 approuvant la convention d'utilisation du marché de maîtrise d'œuvre urbaine par la SPL de l'Anjou dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge »),

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du 16 novembre 2015 relative à la création de la ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge »),

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du 16 novembre 2015 relative à la concession d'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge »,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 octobre 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre urbaine signé avec l'équipe GRETHER ;

Autorise Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°4

Demande à la SPL de l'Anjou d'utiliser ce marché en imputant les dépenses afférentes, qui sont à ce jour estimées à 1 469 222 € HT d'honoraires, au bilan financier de la concession d'aménagement de la ZAC « Quai Saint Serge » (anciennement « Angers Saint-Serge ») ;

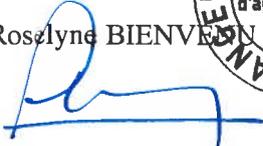
Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à la majorité
10 contre, 5 abstentions.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roslyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 28

Délibération n°: DEL-2015-278

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Plan Local d'Urbanisme des Ponts de Cé - Modification Simplifiée n°1

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) des Ponts-de-Cé approuvé par délibération du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole du 10 juillet 2006 peut faire l'objet de modifications et de modifications simplifiées.

L'article L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme autorise le recours à la procédure de modification simplifiée dès lors que l'évolution du document d'urbanisme n'entre pas dans le champ de la révision (L. 123-13) et n'a pas pour effet :

« 1° Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
2° Soit de diminuer ces possibilités de construire ;
3° Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser. »

Dans le cadre des évolutions nécessaires des documents d'urbanisme, le Président d'Angers Loire Métropole a lancé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) des Ponts-de-Cé pour intégrer le projet constituant la modification n° 1 portant sur les points suivants :

- la modification de la formulation initiale du règlement de la zone 1AUZ/mma afin d'ouvrir légèrement les vocations autorisées,
- la rectification de la formulation du titre du b) de l'article 2 de la zone 1AUZ/mma.

Cette modification simplifiée est rendue nécessaire pour les raisons suivantes.

La zone d'activités de Moulin-Marcille est une zone d'activités communautaire implantée sur la commune des Ponts-de-Cé. Cette zone a fait l'objet d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté en 2007 afin de permettre la création d'un pôle de commerces à dominante sports, culture, tourisme et loisirs :

- pour organiser le développement de ce type de commerces sur le territoire qui nécessite des aménagements urbains spécifiques
- au regard de son emplacement privilégié proche des espaces naturels au Sud de l'Authion et de plusieurs itinéraires modes doux, notamment la Loire à Vélo

Le règlement du PLU, traduisant spécifiquement ce projet et les dispositions de la ZAC de Moulin Marcille a ainsi encadré le type d'activités pouvant trouver leur place sur la zone, à savoir : les activités d'hôtellerie et de restauration, de recherche, d'enseignement, de services et de commerces liés à la culture, au tourisme, aux sports et loisirs.

Aujourd'hui, une grande partie de la zone d'activités est urbanisée avec notamment l'implantation de commerces liés au sport et l'ouverture d'un cinéma, mais il reste encore quelques emprises à bâtir.

Le maintien de la dominante sports/culture/tourisme/loisirs de cette zone est une priorité pour Angers Loire Métropole et la commune des Ponts-de-Cé, qui ont réaffirmé ce principe dans le SCoT du Pôle Métropolitain Loire Angers. Le Document d'Orientation Générales du SCoT figure ainsi dans son schéma d'organisation commerciale le pôle de Moulin Marcille à dominante culture, sports et loisirs.

Pour autant, il est constaté que maintenir un pôle commercial strictement dans une thématique unique ne donne pas satisfaction en matière d'attractivité et de fonctionnement urbain (pics de fréquentation à gérer, etc). Il est nécessaire d'inclure dans une zone une certaine mixité en termes d'équipement commercial.

Dans le cadre de la présente modification simplifiée du PLU des Ponts-de-Cé, il est ainsi proposé de revoir la formulation initiale du règlement de la zone 1AUZ/mma afin d'ouvrir légèrement les vocations autorisées dans cette zone dès lors que la thématique principale de la zone n'est pas

modifiée. Un nouvel alinéa sera ajouté dans la liste des constructions admises sous condition. Il autorisera les commerces non liées à la vocation culture, tourisme, sports ou loisirs à condition qu'elles ne remettent pas en cause la dominante culture, tourisme, sports et loisirs de la zone et qu'elles soient compatibles avec les autres activités déjà implantées.

Il a d'autre part été constaté une erreur dans la formulation du titre du b) de l'article 2 de la zone 1AUZ/mma, où l'expression «*Sont soumis à autorisation*» a été utilisée à la place de «*Sont admis sous condition*». Il est donc proposé de rectifier la formulation dans le même temps.

L'article L123-13-3 du code de l'urbanisme dispose qu' « I. *En dehors des cas mentionnés à l'article L. 123-13-2, et dans le cas des majorations des possibilités de construire prévues au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-11 ainsi qu'aux articles L. 127-1, L. 128-1 et L. 128-2, le projet de modification peut, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou, dans le cas prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-6, du maire, être adopté selon une procédure simplifiée.*

II. Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées mentionnées aux I et III de l'article L. 121-4 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées. Les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Lorsque la modification simplifiée d'un plan local d'urbanisme intercommunal n'intéresse qu'une ou plusieurs communes, la mise à disposition du public peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes.

A l'issue de la mise à disposition, le président de l'établissement public ou le maire en présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public ou le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée. »

Ainsi, dès lors que le Président d'Angers Loire Métropole a pris l'initiative de recourir à la procédure de modification simplifiée, le Conseil communautaire doit fixer les modalités de mise à disposition du public.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole du 10 juillet 2006 qui a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) des Ponts-de-Cé,

Vu l'arrêté n°2015-163 du Président d'Angers Loire Métropole du 22 octobre 2015 décidant du recours à la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme des Ponts de Cé,

Vu le dossier présentant la modification simplifiée n° 1 annexé à la présente délibération,

Considérant que le maintien de la dominante sports/culture/tourisme/loisirs de la zone d'activités de Moulin-Marcille est une priorité pour Angers Loire Métropole et la commune des Ponts-de-Cé,

Considérant qu'il est constaté que maintenir un pôle commercial strictement dans une thématique unique ne donne pas satisfaction en matière d'attractivité et de fonctionnement urbain,

Considérant qu'il est donc nécessaire d'inclure dans une partie de la zone une certaine mixité en termes d'équipement commercial,

Considérant qu'en conséquence la modification a pour objet d'élargir à la marge la vocation d'une partie de la zone 1AUZ/mma,

Considérant que cette évolution ne relève pas du champ d'application de la procédure de révision ou de la révision « allégée »,

Considérant que cette évolution ne majore pas de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans les différentes zones concernées, de l'application de l'ensemble des règles du plan qu'elle ne diminue pas ces possibilités de construire et qu'elle ne réduit pas la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser,

Considérant que cette évolution peut, en conséquence, se faire dans le cadre d'une modification simplifiée,

Considérant que le recours à cette procédure nécessite une phase de mise à disposition du dossier au public dont les modalités sont fixées par le Conseil de communauté,

Considérant que, conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, « *lorsque la modification simplifiée d'un plan local d'urbanisme intercommunal n'intéresse qu'une ou plusieurs communes, la mise à disposition du public peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes* », disposition applicable au POS,

Considérant qu'à l'issue de la mise à disposition le Président d'Angers Loire Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de communauté, qui en délibérera et se prononcera ensuite sur l'adoption du projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 octobre 2015

DELIBERE

Fixe les modalités de la mise à disposition du dossier au public, conformément à l'article L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

- mise à disposition du lundi 7 décembre 2015 au vendredi 8 janvier 2016,
- affichage de la présente délibération au siège d'Angers Loire Métropole et en mairie des Ponts de Cé,
- affichage d'un avis de mise à disposition du dossier au public en mairie des Ponts de Cé, au siège d'Angers Loire Métropole et dans les lieux de la modification simplifiée,
- insertion d'un avis dans deux journaux diffusés dans le département,
- les pièces du dossier, ainsi qu'un recueil d'observations, seront disponibles au siège d'Angers Loire Métropole, Direction Aménagement et Développement des Territoires – 3^{ème} étage – 83 rue du Mail à Angers, pendant toute la durée de la mise à disposition, afin que chacun puisse en prendre connaissance et obtenir les informations nécessaires, du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures 30 et consigner éventuellement ses observations sur le recueil. Toute correspondance relative à la présente mise à disposition pourra être adressée au Président d'Angers Loire Métropole (BP 80011 – 49020 Angers Cedex 02). Pendant ce même délai, les pièces du dossier et un recueil d'observations seront disponibles en mairie des Ponts de Cé aux heures habituelles d'ouverture.

Impute les dépenses au chapitre 20, article 202, du budget principal de 2016 et suivants

Le conseil adopte à la majorité

Abstention: 1, M. David COLIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 29

Délibération n°: DEL-2015-279

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Règlement des réserves foncières - Avenant n°4 - Approbation

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Afin de tenir compte des transferts de compétences en vue de la transformation de la Communauté d'agglomération en Communauté urbaine, il est nécessaire de modifier le règlement des réserves foncières communales afin d'intégrer l'obligation pour les communes de rendre un avis pour toute demande de portage foncier. Un avenant n°4 est donc proposé à l'approbation.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'arrêté préfectoral DRCL n°2015-50 du 01/09/2015 portant approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole définissant ses compétences en intégrant les transferts et modifications de compétences en vue de sa transformation en Communauté urbaine,
Vu la délibération du Conseil de communauté du 14/09/2015 sollicitant la transformation en Communauté urbaine au 01/01/2016 auprès du Préfet de Maine-et-Loire,
Vu le règlement des réserves foncières, adopté le 7 juillet 2011 et modifié depuis par trois avenants,
Vu l'avenant n°4,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 octobre 2015

Considérant qu'il convient de substituer à compter du 1^{er} janvier 2016 le terme "Communauté Urbaine" au terme "Communauté d'Agglomération" dans l'ensemble du texte du règlement,

Considérant que le règlement des réserves foncières actuel prévoit, en son article 2 – A, que *"la Communauté d'Agglomération peut acquérir à l'amiable, par voie de préemption, par voie d'expropriation" ; que "cette acquisition se fait sur demande de la commune par un courrier du Maire ou par une délibération du Conseil Municipal. L'objet de la mise en réserve foncière devra être impérativement précisé. Lors d'une demande d'exercice du droit de préemption par la communauté d'agglomération, la commune s'engage à fournir rapidement tous documents utiles à la motivation et à la sécurité juridique de l'arrêté de préemption."*,

Considérant que les statuts d'Angers Loire Métropole modifiés en vue de sa transformation éventuelle en Communauté Urbaine dispose en son article 4, 2 – Aménagement de l'espace communautaire : *"après avis des conseils municipaux, constitution de réserves foncières au profit des communes"*,

Considérant qu'il convient donc de mettre en compatibilité le règlement des réserves foncières avec cette disposition des statuts modifiés,

Considérant qu'il est donc proposé de rédiger le point 2 – A du règlement de la manière suivante : *"la Communauté Urbaine peut acquérir à l'amiable, par voie de préemption, par voie d'expropriation" ; que "cette acquisition se fait sur demande de la commune après avis du Conseil Municipal. L'objet de la mise en réserve foncière devra être impérativement précisé. Lors d'une demande d'exercice du droit de préemption par la Communauté urbaine, la commune s'engage à fournir rapidement tous documents utiles à la motivation et à la sécurité juridique de l'arrêté de préemption."*,

Considérant que la convention de gestion type conclue avec les communes sera modifiée en conséquence pour tenir compte de ces adaptations,

Considérant que l'avenant n°4 détaille ces propositions de modification,

DELIBERE

Approuve les termes de l'avenant n°4 au règlement des réserves foncières,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant,

Précise que cet avenant sera notifié à chacune des communes membres,

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVEILLU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 30

Délibération n°: DEL-2015-280

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Adhésion au Syndicat mixte d'étude et de développement des réseaux et services de communications électroniques des Pays de la Loire (GIGALIS) - Approbation des modifications statutaires - Désignation de représentants

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

La Ville d'Angers adhère jusqu'à ce jour, au syndicat mixte régional GIGALIS qui a vocation à favoriser l'aménagement numérique du territoire régional, ainsi qu'à renforcer les usages et leur développement.

Compte tenu des enjeux que cela représente au niveau du territoire de l'agglomération il apparaît nécessaire d'envisager l'adhésion d'Angers Loire Métropole en cohérence avec les politiques économiques et urbanistiques de compétence communautaire.

La ville d'Angers vient de voter le principe de transférer son adhésion au profit d'Angers Loire Métropole, afin que les réflexions d'aménagement et d'usage soient portées sur un territoire plus pertinent.

Par ailleurs, suite à la modification des statuts du Syndicat Mixte Gigalis, adoptée par son assemblée le 3 juillet 2015, il est nécessaire que ses membres :

- approuvent les nouveaux statuts,
- définissent leur niveau d'adhésion
- et lèvent l'option, le cas échéant, d'adhésion à la compétence Aménagement Numérique

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5721-1 à L 5721-7 et L 5722 – L à 27 22-6

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération de la ville d'Angers du 28 septembre votant le principe du transfert de son adhésion au Syndicat Mixte d'étude et de développement des réseaux et services de communications électroniques des Pays de la Loire (dit Syndicat Gigalis), au bénéfice d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération n°03/07 du Comité Syndical 41 du Syndicat Mixte Gigalis approuvant les modifications des statuts du Syndicat, relatives aux compétences, gouvernance et fonctionnement du Syndicat mixte,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant la modification des statuts du Syndicat Mixte Gigalis,

DELIBERE

Approuve l'adhésion d'Angers Loire Métropole aux compétences de socle commun obligatoires du Syndicat mixte GIGALIS, telles que définies aux articles 5.1.1 et 5.1.2 des statuts modifiés

Approuve les statuts modifiés du Syndicat mixte annexés à la présente délibération,

Désigne Monsieur Daniel DIMICOLI comme représentant titulaire et M. Jean-Pierre BERNHEIM comme représentant suppléant.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

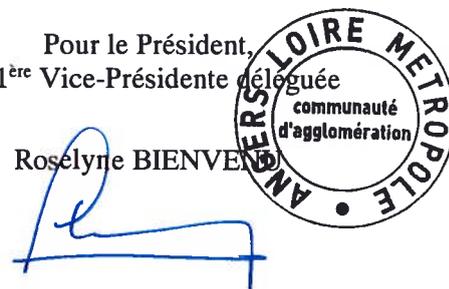
Impute la dépense d'adhésion, fixée pour l'année à venir à 12 300 euros, au budget de l'exercice 2016

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 31

Délibération n°: DEL-2015-281

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Exonération de redevance d'occupation de fourreaux pour la ville d'Angers

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

La Boucle Optique Angevine est un équipement numérique, aménagé sur le territoire de la ville d'Angers, qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Angers Loire Métropole fait partie du groupe fermé d'utilisateur à l'origine de sa création.

Pour le bénéfice du territoire, ce groupe s'est ouvert notamment par des locations de fourreaux ou de fibre à Mélis@ par exemple. Mais les services d'Angers Loire Métropole sont toujours utilisateurs de cette boucle, qui raccorde les principaux équipements et services situés sur la ville centre, ainsi que bon nombre d'établissements scolaires.

Le récent transfert et modifications des compétences d'Angers Loire Métropole, a entraîné le transfert de propriété des fourreaux utilisés par cette fibre optique, de la Ville d'Angers à Angers Loire métropole.

Cela suppose donc que la ville soit redevable de la location des fourreaux que la fibre optique occupe.

Aussi, compte tenu que cette boucle à une vocation principale manifeste de service public puisqu'elle est majoritairement utilisée par les services municipaux d'Angers et les services d'Angers Loire Métropole, compte tenu de son rôle annexe dédié à l'usage numérique du territoire, je vous propose d'exonérer la ville d'Angers de redevance d'occupation des fourreaux.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 entérinant le transfert et les modifications de compétences d'Angers Loire Métropole

Vu l'existence de la Boucle Optique Angevine établie sur le territoire de la ville d'Angers

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

Considérant l'usage de service public dédié à cet équipement numérique et notamment pour les services assurés par Angers Loire Métropole

DELIBERE

Exonère la ville d'Angers de la redevance d'occupation des fourreaux pour les besoins de la Boucle Optique Angevine

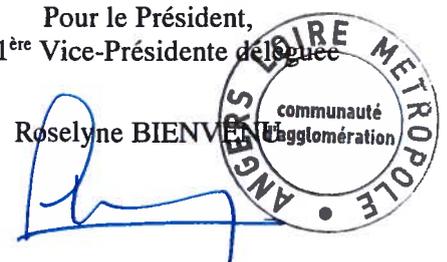
Autorise Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à prendre tout acte pour rendre effective cette décision.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVILLE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 32

Délibération n°: DEL-2015-282

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Château Musée de la Communication et de l'Orangerie de Pignerolle - SEML Angers Loire Tourisme - Rapport annuel 2014 du délégataire

Rapporteur : Véronique MAILLET

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire assurant pour le compte de notre établissement public l'exploitation du Château Musée de la Communication et de l'Orangerie de Pignerolle, doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de service public et une analyse de la qualité de ce service.

L'exercice de la compétence de l'exploitation du Château Musée de la Communication et de l'Orangerie de Pignerolle fait l'objet d'une délégation de service public. Angers Loire Métropole a signé un contrat avec la SEML Angers Loire Tourisme pour la période 2012-2015.

La SEML Angers Loire Tourisme nous a transmis son rapport qui concerne l'exercice 2014, rapport soumis à votre examen.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 octobre 2015
Considérant l'avis de la Commission consultative des Services Publics Locaux du 1^{er} juillet 2015
Considérant l'obligation pour le délégataire exploitant, pour le compte de notre Etablissement Public, la SEML Angers Loire Tourisme, de produire chaque année un rapport concernant l'exploitation du Château Musée de la Communication et de l'Orangerie de Pignerolle et comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de sa délégation de service public et une analyse de la qualité de ce service.
Considérant que la SEML Angers Loire Tourisme vient de transmettre son rapport qui concerne l'exercice 2014.

DELIBERE

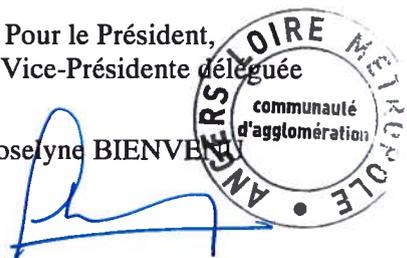
Prend acte de la présentation du rapport annuel 2014

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENUE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 33

Délibération n°: DEL-2015-283

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Constructions scolaires

Extension du groupe scolaire Nicolas Condorcet - Soulaines sur Aubance - Convention de participation financière

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence en matière d'enseignement, Angers Loire Métropole a été sollicitée afin d'accompagner la commune dans le financement de son projet d'extension du groupe scolaire Nicolas Condorcet. Cette extension permettra, entre autre, d'augmenter les surfaces de certains locaux pour lesquels un déficit par rapport aux préconisations de l'éducation nationale a été constaté.

Angers Loire Métropole apportera une participation financière à hauteur de 20% de la dépense, participation plafonnée à 60 000 €.

Il convient d'autoriser la signature d'une convention de participation financière entre Angers Loire Métropole et la commune de Soulaines sur Aubance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 29 octobre 2015
Considérant la nécessité de définir les modalités de financement de cette opération entre Angers Loire Métropole et la commune de Soulaines sur Aubance

DELIBERE

Approuve la convention de participation financière entre Angers Loire Métropole et la commune de Soulaines sur Aubance, dans le cadre de l'extension du groupe scolaire Nicolas Condorcet.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention

Impute les dépenses aux chapitres et articles correspondants ouverts sur l'exercice 2015 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 34

Délibération n°: DEL-2015-284

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Constructions scolaires

**Extension du groupe scolaire Aimé CESAIRE - Trélazé - Avenant de transfert lot n°6 -
Autorisation de signature**

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivé à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, M. Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

La société Miroiteries de l'Ouest Pays de la Loire est titulaire du marché n° A14058P - Lot n°6 *Menuiseries extérieures en aluminium* du marché d'extension du groupe scolaire Aimé CESAIRE à Trélazé.

Les sociétés Miroiteries de l'Ouest Pays de la Loire et Verrière de l'Atlantique ont fusionné et ont été absorbées par la société Miroiteries de l'Ouest Atlantique le 31 juillet 2015.

Suite à cette fusion-absorption, la société Miroiteries de l'Ouest Atlantique a modifié sa dénomination sociale pour devenir, le 31 juillet 2015, la société Saint-Gobain Glass Solutions Grand Ouest.

Il convient donc de transférer, par voie d'avenant, le marché conclu avec l'entreprise Miroiteries de l'Ouest Pays de la Loire vers la société Saint-Gobain Glass Solutions Grand Ouest

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 29 octobre 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant prenant acte du transfert du marché d'extension du groupe scolaire Aimé CESAIRE à Trélazé de la société Miroiteries de l'Ouest Pays de la Loire vers la société Saint-Gobain Glass Solutions Grand Ouest ;

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à le signer ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, aux chapitres et articles correspondants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVILLE



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 35

Délibération n°: DEL-2015-285

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Transfert de personnels de la Ville d'Angers vers la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole - Mise à jour du tableau des emplois. Mise à disposition de personnels de la Ville d'Angers et de la Ville d'Avrillé vers la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole - Conventions.

Rapporteur : Catherine GOXE

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Par arrêté du 1^{er} septembre 2015, le Préfet a acté le transfert de certaines compétences exercées par les communes de l'agglomération, vers la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, préalablement à sa transformation en Communauté urbaine.

Parmi ces compétences figurent :

- La politique de la ville (compétence renforcée par ce transfert) :

- ♦ Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- ♦ Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- ♦ Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains (compétence nouvellement transférée).

- L'économie (compétence étendue par ce transfert) :

- ♦ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- ♦ Actions de développement économique, en s'appuyant notamment sur l'Agence de développement économique ;

Il appartient donc au Conseil de communauté :

- d'accueillir par voie de transfert les personnels de la Ville d'Angers qui exercent en totalité leurs fonctions sur les compétences "Politique de la Ville" et "Réseaux de chaleur" transférées, à compter du 1^{er} décembre 2015 :

- de modifier le tableau des emplois à la suite de ce transfert. 3 emplois sont ainsi créés :

- 2 emplois d'ingénieur à temps complet
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet.

Le tableau des emplois mis à jour en tenant compte de ces transferts est joint en annexe.

- d'accueillir les personnels de la Ville d'Angers qui exercent en partie seulement leurs fonctions sur la compétence "Politique de la Ville" transférée, par le biais d'une mise à disposition de plein droit et sans limitation de durée auprès de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole. 3 agents sont concernés :

- 1 rédacteur sur la base de 80 % d'un temps complet,
- 1 ingénieur principal sur la base de 80 % d'un temps complet,
- 1 attaché sur la base de 80 % d'un temps complet,

- d'accueillir les personnels de la Ville d'Avrillé qui exercent en partie seulement leurs fonctions sur la compétence « Économie » transférée, par le biais d'une mise à disposition de plein droit et sans limitation de durée auprès de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole. 2 agents sont concernés :

- 1 rédacteur sur la base de 80 % d'un temps complet,
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sur la base de 10 % d'un temps

complet.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Ressources Humaines du 02 novembre 2015
Considérant l'avis du Comité Technique du 16 octobre 2015,

DELIBERE

Décide de transférer les personnels communaux qui exercent en totalité leurs fonctions au sein de la Ville d'Angers sur une compétence transférée à la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, et approuve le tableau des emplois modifié en fonction de ces transferts.

Décide la mise à disposition de plein droit et sans limitation de durée des personnels communaux qui exercent leurs fonctions au sein de la Ville d'Angers et de la Ville d'Avrillé en partie sur une compétence transférée à la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole.

Approuve les conventions de mise à disposition.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer ces conventions.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENUE



Tableau des Emplois

Cadres d'emplois	Catégories	Effectif budgétaire
Collaborateur de cabinet		
Collaborateur de cabinet		3
TOTAL	TOTAL	3
FONCTIONNEL		
Directeur général		1
Directeur général adjoint		2
TOTAL	TOTAL	3
Filière ADMINISTRATIVE		
Administrateur	A	4
Attaché		47
Rédacteur	B	35
Rédacteur à TNC 17,75h/semaine		1
Adjoint administratif	C	78
Adjoint administratif TNC 17,75h/semaine		1
TOTAL	TOTAL	166
Filière TECHNIQUE		
Ingénieur	A	51
Technicien	B	59
Agent de maîtrise	C	41
Adjoint technique		334
TOTAL	TOTAL	485
Filière SOCIALE		
Assistant socio-éducatif	B	1
TOTAL	TOTAL	1
Filière CULTURELLE		
Attaché de conservation du patrimoine	A	1
TOTAL	TOTAL	1
Filière ANIMATION		
Adjoint d'animation	C	5
TOTAL	TOTAL	5
TOTAL GENERAL		664

EMPLOIS OCCASIONNELS, SAISONNIERS ET MISSIONS

CADRES D'EMPLOIS	GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Effectif budgétaire
	Filière ADMINISTRATIVE		
ATTACHES TERRITORIAUX	Directeur territorial	A	
	Attaché principal	A	2
	Attaché	A	
REDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur principal de première classe	B	
	Rédacteur principal de deuxième classe	B	2
	Rédacteur	B	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Adjoint administratif principal de première classe	C	
	Adjoint administratif principal de deuxième classe	C	2
	Adjoint administratif de première classe	C	
	Adjoint administratif de deuxième classe	C	
	TOTAL		6
	Filière TECHNIQUE		
INGENIEURS TERRITORIAUX	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	
	Ingénieur en chef de classe normale	A	2
	Ingénieur principal	A	
TECHNICIENS TERRITORIAUX	Technicien principal de première classe	B	
	Technicien principal de deuxième classe	B	2
	Technicien	B	
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Adjoint technique principal de première classe	C	
	Adjoint technique principal de deuxième classe	C	27
	Adjoint technique de première classe	C	
	Adjoint technique de deuxième classe	C	
	Adjoint technique principal de première classe à temps non complet (10,65h/semaine)	C	
	Adjoint technique principal de deuxième classe à temps non complet (10,65h/semaine)	C	1
	TOTAL		32
	TOTAL GENERAL		38

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 novembre 2015

Dossier N° 36

Délibération n°: DEL-2015-286

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

Etablissement Public Loire - Election d'un représentant

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille quinze le lundi seize novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 10 novembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU Vice-Présidente, assistée de M. Jean-Pierre BERNHEIM (arrivée à la DEL 2015-253), Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER (départ à la DEL 2015-253), M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ à la DEL 2015-254), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Christine COURRILAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD (arrivé à la DEL 2015-253), M. Alain FOUQUET, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON (départ à la DEL 2015-254), M. Pierre PICHERIT, M. Benoît PILET, M. Didier PINON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (départ à la DEL 2015-254), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL 2015-253), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Madame Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Brigitte ROCHER (suppléante de M. André MARCHAND), Mme Danielle LAMIRAULT (suppléance de M. Jean-Pierre MIGNOT)

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BECHU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Didier ROISNE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Luc BELOT, Mme CAMARA-TOMBINI, Mme Maryse CHRETIEN, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALEA, Mme Pascale HAROU, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine LEBLANC, Mme Pascale MARCHAND, M. Marcel MOULAN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Faten SFAÏHI

ETAIT ABSENTE : Mme Géraldine GUYON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU (jusqu'à la DEL 2015-252)
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Jean CHAUSSERET (à partir de la DEL 2015-254)
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT (à partir de la DEL 2015-255)
M. François GERNIGON a donné pouvoir à Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO (jusqu'à la DEL 2015-252)
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'à la DEL 2015-254)
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT (à partir de la DEL 2015-255)

Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à Mme Véronique ROLLO (à partir de la DEL 2015-255)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM (à partir de la DEL 2015-254)

Le Conseil de Communauté a désigné M. Roch BRANCOUR Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 17 novembre 2015.

EXPOSE

Le Conseil de communauté du 12 mai 2014 a procédé à l'élection des membres représentant Angers Loire Métropole au sein de l'Etablissement Public Loire.

Il convient de remplacer Monsieur Laurent DAMOUR, représentant titulaire d'Angers Loire Métropole au sein du comité syndical de cet établissement.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant la candidature, pour représenter Angers Loire Métropole au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'Etablissement Public Loire, de:

- M. Jean-Louis DEMOIS comme représentant titulaire

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 novembre 2015

DELIBERE

Elit M. Jean-Louis DEMOIS comme représentant titulaire d'Angers Loire Métropole au sein du comité syndical du syndicat mixte Etablissement Public Loire.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENUE

